

Critique Communiste

revue mensuelle
de la

Ligue Communiste Révolutionnaire

(section française de la IV^e Internationale)

juin 82 / 10 fr.

n°9

Sommaire

Mitterrand, les Malouines et l'Afrique

•
REAGAN

**ou la tentative de restaurer
une hégémonie contestée**

•
NOUVELLE-CALEDONIE

**Le mouvement indépendantiste
face au projet néo-colonial
du gouvernement français**

•
«DROITS NOUVEAUX»

**-Le rapport Auroux, philosophie
du consensus social**

**-Quatre projets de loi qui protègent
le pouvoir patronal**

•
L'après - 10 mai du mouvement gai

Dossier

MITTERRAND, LES MALOUINES ET L'AFRIQUE

IL est des crises internationales qui agissent comme des révélateurs sur la politique des gouvernements. La guerre entre Britanniques et Argentins dans l'Atlantique-Sud, est de celles-là. Dès le début du conflit, les autorités françaises ont pris fait et cause pour Margaret Thatcher. La rapidité de la réaction de l'Elysée, la fermeté du ton, l'approbation des mesures d'embargo prises par la Communauté européenne à l'encontre de Buenos-Aires, ont placé notre pays au premier rang, après les Etats-Unis, du front des puissances impérialistes solidaires de la couronne d'Angleterre.

Pourtant, en envoyant plusieurs milliers d'hommes, une grande partie de sa flotte aéronavale et ses sous-marins nucléaires reprendre les îles Malouines, Londres, contrairement à ses assertions, ne défend pas la démocratie contre une dictature sanglante et rétrograde. Elle ne fait que tenter de sauvegarder un vestige de son empire colonial, un territoire qu'elle s'était assujetti il y a siècle et demi par la force militaire, qui lui permet de contrôler le cap Horn et l'accès au continent antarctique.

Elle entend aussi signifier à d'autres pays dépendants, qui pourraient être tentés d'imiter l'exemple de l'Argentine, qu'elle n'entend pas laisser ébranler la tutelle des grandes puissances sur diverses régions du monde.

Il peut sembler paradoxal d'entendre François Mitterrand, Pierre Mauroy ou Charles Fiterman, qui se targuaient jadis de défendre le « droit des peuples », invoquer aujourd'hui le respect du « droit international ». Car ce dernier ne fait que consacrer des frontières et des souverainetés qui n'ont pour toute légitimité que les guerres de rapine livrées, il n'y a pas si longtemps, par les puissances impérialistes.

A bien y regarder, il y a néanmoins une grande cohérence dans l'attitude du gouvernement français. Depuis le début du septennat, il s'est au plan intérieur opposé à toute remise en cause des profits et des lois du système capitaliste. Il s'est refusé à en appeler à la mobilisation des travailleurs contre les manœuvres de la droite et du patronat. Il a distribué des milliards de subventions aux chefs d'entreprise. Cette volonté de donner des gages à la classe dominante a nécessairement des implications en matière de diplomatie. Elle conduit à défendre par tous les moyens les positions internationales du capital français.

Avec la Grande-Bretagne, la France est, il ne faut pas l'oublier, l'une des dernières métropoles coloniales du vieux continent. Elle administre, à travers tous les océans, une multitude d'îles et d'archipels. Grâce à ces possessions, son domaine maritime (près de onze millions de kilomètres carrés) demeure le troisième du monde. Une réaction compréhensive à l'égard des Argentins, ou simplement hésitante dans l'affrontement en cours, aurait pu créer une grave menace pour Clipperton, Mayotte, la Polynésie, La Réunion, ou encore les terres australes ou antarctiques sous tutelle française. Le dossier que nous publions dans ce numéro sur la politique française en Nouvelle Calédonie est parfaitement illustratif. De même, cette déclaration de J.-F. Hory, député de Mayotte : « *Si la France n'avait pas appuyé la Grande-Bretagne, on aurait pu croire qu'elle ne donnerait pas de suite militaire à une entreprise quelconque dirigée contre les îles françaises de l'océan Indien ou du Pacifique.* » Anachronisme ? Crispations de sociétés en pleine décadence sur leurs splendeurs passées ? Certainement pas. Pour

les Etats capitalistes, le contrôle des mers représente de nouveau, dans le contexte actuel de crise économique et énergétique, un enjeu stratégique de première importance. Les fonds marins recèlent en effet d'innombrables réserves encore inexploitées de pétrole, nickel, cobalt, cuivre, chrome, manganèse ainsi que des métaux rares d'hydrocarbures, de protéines et de phosphate. Comment ignorer que les multinationales — et nombre de sociétés françaises parmi elles — lorgnent vers ces richesses, y voyant la source de fabuleux profits ?

Au fond, cette défense acharnée des chasses gardées de la bourgeoisie française « outre-mer » ne peut étonner personne. Elle est à rapprocher de l'orientation appliquée envers l'Afrique, domaine « réservé » du chef de l'Etat sous la Ve République. Depuis le 10 mai 1981, Mitterrand n'a cessé d'affirmer qu'il remplirait l'ensemble de ses « obligations » dans ce continent. Il l'a redit avec encore plus de force lors de son voyage au Niger, au Sénégal et en Côte d'Ivoire à la mi-mai. Le sens de ces propos est clair : les nouveaux dirigeants se sont coulés dans le moule des rapports néo-coloniaux avec les capitales de l'Afrique francophone. On ne parle plus de « *décoloniser les rapports de coopération* ». Avec une franchise et un cynisme remarquable, Jean-Pierre Raison, responsable du secteur Afrique du PS expliquait le 20 mai au *Quotidien de Paris* : « *Le Parti socialiste, devenu parti de gouvernement, ne peut, pour de simples raisons d'efficacité, employer le même mode de protestation ou d'action qu'avant le 10 mai 1981.* » Lorsqu'il s'opposait au combat du peuple algérien, Guy Mollet disait-il autre chose ?

Voulant démontrer leurs capacités d'assumer « l'héritage », les socialistes maintiennent donc dans plusieurs pays 7 000 soldats dont ils dénonçaient encore la présence en avril 1981, comme « *un facteur de tensions internes* ». Ils s'efforcent de rassurer les potentats locaux, autoritaires et corrompus dont les régimes fondés sur la surexploitation des masses et la terreur policière tiennent grâce au soutien politique, économique et militaire de la métropole. Ici aussi, les « intérêts supérieurs » de la France justifient les entorses aux programmes officiels, ainsi que le confime J.-P. Raison : « *Les droits de l'homme, dans certains domaines, et plus particulièrement dans le domaine politique, peuvent trouver des modes d'expression particuliers selon les pays. Il n'est pas évident que le multipartisme soit partout la meilleure expression de la réalité actuelle.* »

L'attitude de l'Elysée n'est pas une simple affaire de prestige. Le domination néocoloniale s'exprime, au premier chef, par la présence de centaines d'entreprises et d'institutions bancaires françaises qui exploitent sans vergogne les richesses naturelles de pays miséreux et qui détiennent l'essentiel des réseaux économiques. Ce n'est nullement un effet du hasard si le président de la République a choisi, pour sa première visite officielle sur le continent africain, le Niger, cinquième producteur mondial d'uranium, cette activité étant entièrement contrôlée par des capitaux français.

Mais à travers l'affaire des Malouines, Mitterrand n'a pas seulement voulu défendre l'héritage colonial de la France. Il a aussi fait un choix conforme à ses principales options depuis un an et parlé en chef de la quatrième puissance occidentale.

L'action des généraux de Buenos-Aires a, une nouvelle fois, mis spectaculairement en lumière le déclin du système de domination impérialiste et ses difficultés à faire respecter ses intérêts vitaux en tous les points du globe. La riposte de Londres et de ses alliés constituait donc un double test : pour la cohésion du camp impérialiste et de ses institutions face à une crise majeure, et quant à sa capacité de riposte militaire. Au bout du compte, il s'agissait d'une épreuve décisive pour la politique mise en œuvre depuis l'accession de Ronald Reagan à la présidence des Etats-Unis. Celle-ci consiste à restaurer, sous la direction de la citadelle américaine, un leadership passablement ébranlé sur le « monde libre ». Le retour à un climat de tension avec les pays de l'Est et le développement d'une gigantesque course aux armements visant à briser tout nouveau progrès de la révolution et à imposer la loi des plus forts aux pays semi-coloniaux, sont les moyens de cette politique.

Par-delà les discours généreux, le gouvernement français n'a cessé de reprendre à son compte les principes de cette stratégie, en approuvant notamment la modernisation du potentiel nucléaire du Pacte atlantique, l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN, et en augmentant son propre budget d'armement. Symbole de cette orientation, la récente décision d'inviter les ministres des Affaires

étrangères de l'Alliance atlantique se réunir à Paris au printemps 1983. Claude Labbé, leader du groupe RPR à l'Assemblée, a même pu se poser en champion de l'indépendance nationale face aux USA : « *Dans le socialisme français actuel, il y a une espèce d'atlantisme larvé* » !

Cet « atlantisme larvé » dénoncé par le leader gaulliste n'est que le moyen, pour le gouvernement français, de se tailler une place déterminante dans le redéploiement impérialiste. En apparaissant comme un partenaire privilégié de la Maison-Blanche, il cherche à utiliser tous les atouts dont il dispose dans le cadre de la nouvelle situation mondiale. Profitant de la crise politique en Allemagne fédérale et des difficultés de la Grande-Bretagne, il peut en effet prétendre dominer le sous-ensemble européen. Avec l'éclatement des contradictions de l'Europe des Dix, on vient de voir s'ébaucher cette orientation. Ayant pris la tête du soutien à la guerre de reconquête anglaise dans l'Atlantique-Sud, Paris s'est trouvé en position de force pour isoler la Grande-Bretagne sur la fixation des prix agricole et imposer une solution conforme à ses intérêts.

Mitterrand et Mauroy auront deux occasions, avant l'été, de concrétiser leur projet : le sommet des sept principaux pays industrialisés (Etats-Unis, Allemagne de l'Ouest, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Canada) et celui de l'OTAN se réuniront respectivement à Versailles et à Bonn dans les premiers jours de juin, en présence du chef de l'exécutif américain. Mais une chose est certaine, les travailleurs n'ont rien à y gagner et seuls les capitalistes peuvent y trouver une source de satisfaction.

En triomphant de Giscard et de la droite en mai et juin 1981, les dirigeants socialistes et communistes ont soulevé un espoir chez les opprimés et les exploités dans de nombreuses régions du monde. D'autant qu'ils parlaient abondamment d'instaurer un « *nouvel ordre international* », de « *nouveaux rapports avec le tiers monde* » et un « *espace social européen* ». Que reste-t-il de ces discours dans la pratique quotidienne ? Les dirigeants français ont résolument tourné le dos à tout ce qui devrait constituer la politique d'un gouvernement au service des travailleurs. Une action réellement conforme aux exigences populaires devrait rompre avec tous les mécanismes du pillage et de la domination impérialistes, instaurer de nouveaux rapports avec les pays dépendants — rapports fondés sur une véritable coopération — s'opposer au surramènement du Pentagone, etc. Loin d'isoler notre pays, de telles initiatives lui apporteraient la sympathie active de tous ceux qui combattent l'ordre contre-révolutionnaire international.

Par leur action et leur mobilisation, les travailleurs, les militants du PS, du PC ou des grands syndicats, doivent exiger que cesse la politique actuelle qui sert les maîtres français de l'industrie et de la finance et leurs pareils à l'étranger. C'est en soutenant toutes les luttes populaires, en s'opposant à la sale guerre britannique dans l'Atlantique-Sud, en exigeant la reconnaissance de la souveraineté argentine sur les Malouines, en manifestant massivement le 5 juin contre la présence à Paris de Reagan, le fauteur de guerre nucléaire, le bourreau du Salvador, qu'ils feront avancer ce combat. Les révolutionnaires, et la LCR en tout premier lieu, ont engagé leurs forces vers ces objectifs.

Plus que jamais, l'internationalisme n'est pas un mot vide de sens.

Le 21 mai 1982

REAGAN, ou la tentative de restaurer une hégémonie contestée

CHRISTIAN PIQUET

Ronald Reagan doit participer du 4 au 6 juin à la réunion des principaux pays impérialistes à Versailles. Quelques jours après, il doit se rendre à Bonn pour assister au sommet de l'OTAN. Ces deux initiatives, au cœur d'une tournée en Europe, ont pour le président américains, une importance cruciale, car elles doivent lui permettre de tester l'ensemble de sa nouvelle stratégie.

Le sommet de Versailles doit en effet traiter des rapports entre les différents participants dans un contexte d'approfondissement de la dépression et d'exacerbation des concurrences entre impérialismes. Quant aux discus-

sions de Bonn, elles doivent déboucher sur l'implantation des nouvelles fusées nucléaires du Pentagone en Europe et la modernisation du potentiel militaire atlantique. Dans les deux cas, Reagan exige un alignement total de ses alliés sur ses objectifs.

A Paris le 5 juin, à Londres le lendemain, en Allemagne fédérale le 10, des manifestations monstres doivent accueillir le responsable de la course aux armements et le bourreau du peuple d'El Salvador. Aux Etats-Unis même, des dizaines de milliers de personnes doivent manifester le 12 juin à Washington contre la politique internationale de leur pays.

AVEC l'accession de Ronald Reagan au bureau ovale de la Maison-Blanche, l'année 1981 a incontestablement vu se systématiser un nouveau cours de la politique américaine. Ce qu'exprimait fort bien en juillet de l'année dernière le président de la Chase Manhattan Bank :

« Le New Deal fut un point tournant de son époque et le programme présidentiel actuel représente ce dont notre économie et notre système capitaliste ont besoin en ce moment. (1) ».

Il faut avant tout rechercher les raisons de ce tournant dans l'évolution des Etats-Unis au cours des trente-cinq dernières années, dans l'affaiblissement de ses prérogatives politiques, économiques et militaires face aux pays alliés et aux bourgeoisies productrices de pétrole (regroupées dans l'OPEP) et face aux luttes populaires dans le monde. La victoire du candidat républicain, qui avait, durant sa campagne, développé un programme belliciste et ultra-réactionnaire, est le signe que la classe dominante américaine est décidée à payer le prix nécessaire pour permettre à la principale puissance impérialiste de

retrouver pleinement son rôle de gendarme international.

Après la deuxième guerre mondiale, du fait notamment de la ruine des économies européennes et japonaises, les grandes sociétés américaines dominèrent le marché mondial. Le capital d'outre-Atlantique se tailla la part du lion dans de nouveaux secteurs tels que le plastique ou l'électronique et pénétra de nouvelles zones comme l'Indochine ou le Moyen-Orient qui étaient auparavant la chasse gardée des bourgeoisies d'Europe. Mais la prospérité de l'après-guerre a vite trouvé ses limites.

Perte de suprématie

La décennie 1970-1980 a été marquée par un déclin net de la puissance économique et financière des Etats-Unis. Ainsi, si la Banque fédérale possédait en 1950 68 % des réserves d'or des banques centrales du monde, elle n'en détenait plus que 28 % en 1979. Dans l'ensemble de pays constitué par les USA, le Japon, l'Al-



(1) Le New Deal est la politique sociale de l'administration Roosevelt à partir de 1933.

lemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, la part du produit national brut de l'Amérique est passée de 71 % en 1950 à 64 % en 1960, à 50 % en 1973 et 44 % en 1979. Quant à la part du pays dans les exportations des Etats capitalistes développés, elle est passée de 21,18 % en 1965 à 19,11 % en 1970 et à 16,74 % en 1979.

Plus grave encore : la croissance de la productivité du travail dans l'industrie privée est inférieure depuis quinze ans à celle des principaux concurrents capitalistes des Etats-Unis. Dans une étude conjointe des deux chambres du Congrès on peut lire : « Entre 1950 et 1977, la productivité s'est élevée quatre fois plus vite au Japon qu'aux Etats-Unis ; en France, en Italie, ou en Allemagne, deux fois et demi plus vite. » (2)

Ce recul était constaté en des termes très clairs par Henry Kissinger, l'ancien chef de la diplomatie du temps de Nixon, qui introduisait ses mémoires en disant : « Ce que j'ai essayé de faire c'est de montrer comment l'Amérique est passée d'un monde sur lequel elle exerçait sa suprématie à un autre dans lequel elle demeure la nation la plus forte mais qu'elle ne domine plus. » (3)

Ce déclin économique était d'autant plus dangereux pour le « big business » qu'il s'accompagnait d'un affaiblissement du rôle politique de l'impérialisme américain dans le monde, affaiblissement dont le signe le plus spectaculaire fut sa défaite devant les révolutions indochinoises en 1975. Celles-ci constitueront le coup d'envoi d'une série d'échecs en Afrique (Mozambique, Angola...), en Amérique centrale (Nicaragua)... Mais le véritable signal d'alarme fut la chute de la monarchie Pahlavi en Iran, jusque-là gendarme de l'impérialisme dans la région du golfe Arabo-Persique. En bouleversant l'équilibre de cette zone et en déstabilisant les régimes pro-impérialistes (Arabie Saoudite, Soudan, Egypte, Nord-Yemen) la révolution iranienne menaçait, en pleine crise économique internationale, après le premier choc pétrolier, les intérêts essentiels de Washington, notamment en matière énergétique. Les milieux d'affaires plaidèrent très vite en faveur d'un changement complet d'orientation : « La politique inaugurée durant la guerre du Vietnam [menace désormais] de saper les capacités de la nation à protéger son approvisionnement vital en pétrole [du Proche-Orient, menaçant ainsi] le mode de vie qui s'est instauré

depuis la Deuxième Guerre mondiale. (4) »

C'est à cette situation que Reagan entend s'attaquer en développant une stratégie articulée qui n'avait été qu'ébauchée par les précédentes administrations, en particulier celle de Carter. « Nous devons être capables », déclarait en mai 1981 Caspar Weinberger, le secrétaire à la Défense, « de nous défendre dans des guerres de toutes dimensions, de toutes formes et dans toutes les régions où nous avons des intérêts vitaux. (5) »

La doctrine Reagan

La nouvelle « doctrine Reagan » repose d'abord sur une globalisation de la défense des intérêts « vitaux » de l'impérialisme. Les Etats-Unis entendent désormais se donner les moyens d'intervenir unilatéralement dans toutes les régions de la planète. Le général David C. Jones, président de l'état-major combiné résume bien les préoccupations du Pentagone : « Nous vivons à une époque où un coup d'Etat, une grande grève, une attaque terroriste ou une guerre éloignée entre voisins peuvent, comme jamais auparavant, déclencher des conséquences mondiales qui affecteraient notre bien-être national et notre sécurité (...) Nous avons besoin d'une ample vision stratégique qui intègre les problèmes régionaux dans un cadre plus global. (6) »

Pour justifier ses préparatifs belliqueux — qui accroissent notablement les risques de guerre — la Maison-Blanche a besoin de revenir à un climat de confrontation avec l'Union soviétique. Seul, en effet, le retour à un monde bipolaire, en forçant les Etats capitalistes développés à se regrouper derrière le plus puissant d'entre eux et à accepter ses conditions, peut introduire une nouvelle cohésion dans la direction du camp impérialiste. Seul, également, il peut faire accepter aux masses américaines un accroissement démesuré des budgets de la Défense. On a donc créé de toutes pièces le mythe d'une supériorité militaire des Etats bureaucratiques de l'Est, ce qui a permis d'abandonner le processus antérieur de « détente », tel qu'il était symbolisé par les accords SALT ou les accords d'Helsinki (7). Dans ce cadre, l'éventualité d'un recours préventif à l'arme nucléaire est désormais présente dans les discours des responsables. Lors d'une de ses premières déclarations publiques, Caspar Weinberger indiquait par exemple que son pays pourrait être

(2) Cité par « le Monde », le 18 septembre 1979.

(3) Henry Kissinger, « Mémoires », Fayard 1979.

(4) « Business Week », 12 mars 1979.

(5) « Address before the American Newspapers Publishers Association Meeting », le 5 mai 1981.

(6) US Military Posture for Fiscal Year 1982.

(7) SALT : convention sur la limitation des armements stratégiques. Les accords d'Helsinki furent signés en 1975 par trente-neuf chefs d'Etat et de gouvernement dont ceux des pays de l'Est.

dans l'obligation de se lancer dans une escalade « *verticalement aussi bien qu'horizontalement* » (8) pour riposter à une action du Kremlin en direction des champs pétroliers du Proche-Orient. Les Etats-Unis veulent de cette façon se trouver en position de force lorsqu'il s'agira de négocier avec Moscou une nouvelle donne internationale.

Les premières dispositions du Pentagone éclairent encore mieux que les discours sa volonté de redéployer son dispositif stratégique, d'acquérir un nouveau leadership sur le monde « libre » et de se doter d'instruments efficaces pour empêcher de nouvelles victoires révolutionnaires, à l'heure où le capitalisme mondial s'enfonce dans la récession et où la domination est profondément ébranlée en divers points du globe — comme en témoignent la crise des Malouines et la situation explosive du Moyen-Orient.

● Les dépenses d'armement sont multipliées par deux et passeront de 5 % de la production nationale en 1980 à 7,1 % en 1986. L'économiste Lester Thurow indique même que l'hypothèse réaliste conduit à penser que l'effort proposé pour accroître le budget de la Défense nécessitera en fait 8,1 % de la production nationale à la fin du mandat présidentiel (9). Dans le même temps, il est prévu de consacrer des centaines de millions de dollars par an à l'aide aux industries d'armement afin de leur donner les moyens de produire en quantité. Au service de ses options générales, la nouvelle administration favorise le développement d'un gigantesque complexe militaro-industriel.

● Le potentiel nucléaire va être très largement développé avec la production de 1200 bombes à neutrons et la construction de cent missiles intercontinentaux MX (dotés de dix ogives nucléaires chacun) ainsi que de sept nouveaux sous-marins nucléaires Trident (équipés du missile stratégique Trident 2).

● Le retour à une situation de tension constitue un excellent moyen de pression sur les alliés de l'Alliance atlantique et du Japon pour obtenir de leur part un alignement total et les intégrer plus étroitement encore que par le passé au dispositif américain.

L'installation d'ici 1990 de 108 fusées Pershing 2 et de 464 Cruise Missiles en Europe, tout comme la coordination étroite des forces américaines et nippones, procèdent de cet objectif.

● Dans le cadre de sa stratégie, Reagan réserve une place de choix au développement de la suprématie na-

vale de son pays. 120 milliards de dollars sur cinq ans seront consacrés à doter l'US Navy de 150 nouveaux bâtiments. L'objectif de ce programme est clairement énoncé : « *Le commerce et l'industrie de l'Amérique, (son) accès aux ressources vitales et les ressorts de l'Alliance atlantique dépendent de notre aptitude à contrôler les mers* (IO). »

● De nouveaux crédits ont été dégagés pour remettre en état le dispositif de « lutte anti-insurrectionnelle » dissous après la guerre du Vietnam et qui regroupe les forces spéciales de l'armée, les commandos de la SEAL (Sea-Air-Land) et les unités spéciales de l'armée de l'air. Ces forces sont déjà engagées dans les combats contre la guérilla au Salvador.

● Les possibilités d'interventions extérieures reposent plus que jamais sur la Force de déploiement rapide (FDR), créée par Carter, dont le noyau opérationnel comprend 110 000 hommes et peut être porté à 300 000. C'est en premier lieu dans le golfe Arabo-Persique — pour les raisons mentionnées plus haut de « *cordon ombilical du monde industriel libre* » — que se concentre l'effort de l'impérialisme. Une série de bases logistiques ont été aménagées au Pakistan, en Arabie Saoudite, en Somalie, en Turquie, en Egypte, en Oman pour permettre à la FDR de disposer de relais pour une action militaire dans cette région. Le Pentagone est déjà passé aux exercices pratiques puisqu'en novembre 1981, 4 000 soldats de la FDR se sont déployés dans le désert égyptien au cours des manœuvres « Bright Star II ».

● Pour empêcher leur déstabilisation, l'administration soutient à bout de bras les régimes réactionnaires pro-impérialistes : mini-plan Marschall en faveur des dictatures contre-américaines, vente de matériel militaire sophistiqué (anciens F-15, F-16 et AWACS) à l'Arabie Saoudite, à l'Egypte et au Pakistan, appui accru à l'Afrique du Sud dans ses guerres d'agression contre l'Angola et dans sa tentative de briser la guérilla en Namibie...

La « reaganomics » ou la guerre contre les pauvres

Indissociable du premier, le second volet de la politique de Reagan consiste à rendre à la citadelle im-

périaliste sa force de frappe économique. La « *reaganomics* » — ainsi qu'est surnommée la doctrine de la Maison-Blanche — ne s'embarrasse pas de discours moralisateurs et ne dissimule pas son caractère de classe. Reposant sur la « *théorie de l'offre* » (supply side) elle s'appuie sur l'argumentation selon laquelle, en système capitaliste, il n'existe pas d'autre issue que de prendre toutes les mesures exigées par l'accumulation du capital. Le schéma présidentiel est donc de stimuler l'investissement privé en réduisant pratiquement les dépenses et les frais de l'Etat et en diminuant l'impôt sur les entreprises et les grosses fortunes (de 25 % en trois ans).

Au cœur de cette philosophie, la liquidation pure et simple d'un nombre considérable de programmes sociaux : abolition des programmes pour la formation et l'emploi dans les secteurs publics ; réduction du budget de la santé publique pour les indigents ; diminution massive du budget des tickets d'alimentation (Foods stamps) pour les démunis (deux millions de pauvres touchés) ; coupes claires dans les budgets s'assistance chômage, de l'éducation, des transports en commun, de la santé publique ; diminution massive des allocations logement et de diverses subventions municipales... En tout, la compression des dépenses sociales représentera 49 milliards de dollars en 1982, 81 milliards en deux ans et plus de 100 milliards en 1986. Selon l'AFL-CIO (11), l'ensemble de ces mesures conduira à la disparition d'au moins 1 260 000 emplois.

Quant à l'allégement de la charge fiscale, annoncé à grand tapage par la nouvelle administration, il ne touche qu'en apparence tous les contribuables. En fait le « big business » en est le principal bénéficiaire. 60 % des réductions d'impôts sont par exemple offerts aux 20 % de contribuables les plus riches et 11 % au 1 % le plus riche (12). Ce n'est donc pas sans raison, que le grand hebdomadaire *Newsweek*, pourtant très conservateur, reconnaissait en mars dernier que Reagan était en train de « *creuser encore le fossé entre riches et pauvres* ».

Une telle orientation sous-tend une volonté de renforcer la liberté d'action de la bourgeoisie en liquidant purement et simplement les principales conquêtes ouvrières de ces dernières années. On a vu récemment les P-DG de l'automobile, brandissant la menace de suppressions d'emplois, imposer à leurs salariés des amputations de salaires comprises entre 10 et

50 %. Par ailleurs, au nom de la lutte contre la « bureaucratie », le gouvernement fédéral cherche à assouplir les lois sur les conditions de travail, la protection des consommateurs et l'environnement. Enfin, ces dispositions se complètent d'une rationalisation de l'appareil économique et d'un mouvement du capital qui accentuent les disparités régionales au détriment des vieilles zones industrielles du nord, de l'est, et du Middle-West — où est concentrée la plus grande partie de la classe ouvrière organisée — au profit des zones en cours d'industrialisation du sud. Attirées par la faible implantation des syndicats et par la possibilité de puiser dans une main-d'œuvre surexploitée et mal protégée par la législation (les milliers d'immigrants — légaux ou illégaux — originaires du Mexique et des Caraïbes), de nouvelles industries de pointe, compétitives, s'installent au sud du Mississippi : biotechnologie, électronique, énergie, informatique, agro-business, matériels de guerre... A l'inverse, les anciennes régions industrielles se transforment en poches de pauvreté. Le banquier Felix Rohatyn, conseiller du maire de New-York, constate à ce propos : « *Dans les villes comme Detroit, Cleveland ou Buffalo, qui sont durement touchées par la crise, les réductions budgétaires vont entraîner de véritables banqueroutes et une forte aggravation de la misère (13)* ». L'Etat de l'Ohio affichait par exemple en décembre dernier 12,5 % de sans-travail et celui de Michigan, 15,1 %.

Pour avoir une chance de réussite, ce mouvement général doit modifier radicalement le rapport de forces entre capital et travail. La reaganomics s'accompagne donc d'une attaque en règle contre le mouvement syndical. L'attitude des autorités envers la grève des contrôleurs aériens, durant l'été 1981, est à cet égard éclairante. En quelques jours de conflit, le syndicat des aiguilleurs du ciel, le PATCO, s'est vu infliger plusieurs centaines de millions de dollars d'amendes, cent cinquante de ses membres ont été traduits devant la justice — certains enchaînés comme des criminels — pour participation à une « grève illégale ». En outre, les 12 000 travailleurs qui avait refusé d'obtempérer à l'ordre gouvernemental de reprise du travail ont été licenciés. Cette attitude est significative à un double titre. Délibérément, le pouvoir central a choisi de faire un exemple aux yeux de toute la classe ouvrière. Relativement privilégiés (avec un salaire moyen an-

nuel de 33 000 dollars), sans traditions de lutte, les aiguilleurs étaient particulièrement vulnérables et n'ont bénéficié que d'une faible solidarité. Mais il s'agissait aussi en s'attaquant à un syndicat — bastion de l'AFL-CIO — de déclarer la guerre aux organisations ouvrières du secteur public.

L'attitude de la présidence reflète ainsi parfaitement le durcissement de la politique bourgeoise envers le mouvement ouvrier depuis quelques années face à une crise qui s'approfondit. Dans le secteur privé, le patronat multiplie les élections de « décertification », qui permettent aux salariés d'une entreprise de retirer aux syndicats le droit de les représenter dans les conventions collectives. On en comptait 216 en 1959 mais leur nombre atteignait 900 en 1980.

Cette restructuration de l'appareil économique interne et l'attaque généralisée contre la classe ouvrière ont pour but de rendre à l'économie sa compétitivité et de rétablir de cette façon l'hégémonie du capital américain sur ses principaux concurrents. Les représentants de l'administration républicaine ne font pas mystère de leurs objectifs. William Brock, représentant spécial du président pour les négociations commerciales, déclare : « *Une économie forte est notre objectif (...) La politique commerciale du gouvernement viendra compléter les programmes économiques internes qui visent à accroître l'emploi et la production et à réduire l'inflation (...) L'une des principales nécessités pour une économie américaine forte est le maintien de marchés ouverts, ici et à l'étranger (...) Les Etats-Unis sont de plus en plus concurrencés par la capacité des autres pays à produire des biens hautement compétitifs, mais aussi par l'intervention croissante des gouvernements de nombreux pays. Nous devons être prêts à accepter le défi de la concurrence... (14)* ».

« *Accepter le défi de la concurrence* » a pour les hommes au pouvoir à Washington un sens précis : exporter les difficultés du capitalisme américain chez les bourgeoisie des autres pays et favoriser par des mesures protectionnistes les firmes d'outre-Atlantique. Cette orientation prend diverses formes :

- abolition d'une série de réglementations pour les industriels exportateurs ;
- réactivation des procédures « anti-dumping » qui permettent de suspendre les importations dont on juge les prix de vente trop concurrentiels ;
- hauts taux d'intérêts pratiqués sur



Entraînement des marines au camp de Paris Island en Caroline du Sud.

(8) « *Washington Post* » 17 mars 1981

1. Escalade verticale signifie le passage de l'arme conventionnelle à l'arme nucléaire. Escalade horizontale veut dire déplacement du conflit vers d'autres points du globe.

(9) Commission Palme sur le désarmement. Octobre 1981.

(10) « *Statement before the House Armed Services Committee* », 10 mars 1981.

(11) Centrale syndicale qui regroupe 15 millions d'adhérents.

(12) Un calcul effectué par des membres du Congrès indique qu'au total, les familles gagnant moins de 10 000 dollars par an (60 000 F) perdaient 240 dollars tandis que celles ayant un revenu de 80 000 dollars (480 000 F) récupéraient 15 250 dollars soit plus d'une fois et demi ce que gagnent les familles précédentes.

(13) Cité par « *l'Expansion* », 4 septembre 1981.

(14) Intervention devant les commissions des finances et de la banque du Sénat, 8 juillet 1981.

la monnaie par la Federal Reserve Board (FED) qui constituent une redoutable machine de guerre contre les économies européennes, puisqu'ils se fixent pour but d'attirer vers les USA une masse de capitaux flottants antérieurement retenue sur le vieux continent...

Pour réussir, le plan de redéploiement politique et économique de l'administration Reagan doit absolument bénéficier du soutien sans faille de la bourgeoisie américaine et internationale et infliger une série de défaites aux masses du monde capitaliste et des pays coloniaux. Le pari est loin d'être gagné.

Bien que leurs marges de manœuvres se soient réduites, les gouvernements européens n'ont pas renoncé à jouer leur propre carte dans le concert mondial et à défendre les intérêts de leurs bourgeoisies, même s'ils sont contradictoires avec ceux de la citadelle impérialiste. Les divergences à propos des sanctions économiques contre les pays de l'Est après le coup de force en Pologne, les réticences manifestées envers l'intervention de Washington en Amérique centrale, sont révélatrices. Plus grave encore, l'extension de la révolution centre-américaine, tout comme le développement en Europe d'un gigantesque mouvement contre la guerre, prouvent que l'impérialisme a encore fort à faire pour mettre en déroute les peuples du monde.

La faillite du monétarisme

A l'intérieur, la situation n'est guère plus reluisante. Le chef de l'exécutif avait promis que sa politique de « l'offre » et la pratique de hauts taux d'intérêts sur le dollar se traduiraient rapidement par une relance de la croissance et de la productivité ainsi que par un recul de l'inflation. « *De toute évidence, la situation de l'économie ne correspond pas à ces prévisions naïves et euphoriques* », écrivait récemment Martin Feldstein, président du National Bureau of Economic Research, un institut pourtant favorable à la reaganomics. « *Les Etats-Unis s'enfoncent dans une récession qui a mis un terme à la croissance économique et relancé la baisse décourageante de la productivité* (15) » Il est vrai que le bilan est accablant. La production industrielle a chuté de près de 10 % entre juillet 1981 et janvier 1982. Des secteurs

tels que la sidérurgie, le bâtiment, l'industrie lourde, l'automobile, des firmes aussi prestigieuses que Kenneco, International Harvester ou Caterpillar, connaissent de grandes difficultés. La Conference Board, l'institut économique du monde des affaires, fait quant à lui état d'une chute des investissements de l'ordre de 9 %.

Ici se révèle la faillite des orientations monétaristes. Comme en toute phase de récession, favoriser l'« offre » (la production) au détriment de la « demande » n'incite nullement les capitalistes à relancer les investissements productifs. Les grands trusts ne sont pas à court d'argent et il existe d'énormes capacités de production inemployées. En l'absence de signes tangibles de relance de la demande, le « big business » préfère utiliser les aides gouvernementales pour se livrer à des opérations plus profitables à court terme — notamment dans le domaine des placements financiers — et pour rationaliser l'appareil industriel. En outre, les taux d'intérêts, s'ils sont parvenus à limiter l'inflation (5 à 6 % à la fin de 1981), ont surtout renchéri le crédit et constitué un frein supplémentaire à l'investissement, en particulier dans les branches comme l'automobile ou le bâtiment.

Mais la politique de Reagan repose sur une autre contradiction majeure : le gouvernement a augmenté dans les proportions colossales les crédits du Pentagone alors que, parallèlement, il réduisait la charge fiscale. Il en résulte un déficit budgétaire qui atteint des sommets inégalés et que les coupes claires dans les dépenses fédérales ne peuvent compenser. On s'attend officiellement à un trou de 91 milliards de dollars en 1982, de 160 milliards en 1983, de 188 milliards en 1984 et de 210 milliards en 1985. Devant cet échec, toute une fraction du grand capital prend ouvertement ses distances. En mars dernier, la Business Roundtable (16) s'est ainsi opposée au projet de budget pour 1983 qu'elle a qualifié « *d'inacceptable* » et à décidé de proposer au Congrès de réduire les dépenses militaires. Auparavant, la US Chamber of Commerce et la National Association of Manufacturers, deux autres organisations patronales en avaient fait autant.

Si des secteurs aussi significatifs de la classe dominante commencent à perdre confiance dans l'équipe au pouvoir, c'est également du fait que l'application de la stratégie reaginanienne entraîne un début de polarisation de classes et un renouveau des luttes populaires dans le pays. L'offensive bourgeoise atteint en effet une

telle ampleur qu'elle rend insupportables les conditions de vie d'un nombre croissant de travailleurs. Un chercheur écrivait il y a peu : « *On assiste à la création d'une nouvelle classe de pauvres. Ce sont des gens qui avaient un revenu, qui disposaient d'une maison, entretenaient une famille et ont perdu leur travail* (17). » La barre des dix millions de sans-travail est pratiquement atteinte et, l'an dernier, 29,3 millions d'Américains avaient un revenu annuel n'excédant pas 50 000 francs français. Naturellement, les minorités ethniques (Noirs, hispanophones...) ou les jeunes fournissent les gros contingents de cette « *nouvelle classe de pauvres* ». Selon l'hebdomadaire *Time*, en un an, le pourcentage des moins de vingt ans au chômage est passé de 15,4 % à 19,3 %, celui des jeunes Noirs bondissant de 37,5 % à 40 %.

Polarisation sociale et maturation politique

L'énumération des principales manifestations de 1981 et leur importance reflètent une opposition grandissante des masses américaines aux plans de la Maison-Blanche. Le 15 janvier 1981, 100 000 Noirs se rassemblaient à Washington en faveur des droits civiques. Au cours des deux mois suivants, 8 000 mineurs et 25 000 cheminots manifestaient à leur tour dans la capitale fédérale ; le 3 mai, 100 000 marcheurs protestaient contre le soutien à la junte salvadorienne ; le 7 septembre, un mot d'ordre syndical regroupait 100 000 travailleurs à New-York. Mais, la démonstration la plus significative fut, sans aucun doute, la journée de la solidarité (*Solidarity Day*), le 19 septembre, qui réunit un demi-million de travailleurs à l'appel de l'AFL-CIO. Initiative qui peut être qualifié d'historique puisque jamais auparavant ne s'était déroulée une manifestation nationale du mouvement ouvrier.

Il y a pourtant plus inquiétant à moyen terme pour les possédants. En liant l'ensemble des aspects de sa politique et en lui donnant pour objectif de sortir l'impérialisme de sa crise, Reagan a donné à l'opposition populaire un caractère global et a contribué à sa politisation. On ne peut

qu'être frappé par le parallélisme des sondages. Tous font apparaître qu'une nette majorité d'Américains rejette l'orientation économique de l'administration, se déclare hostile à la prolifération nucléaire et se prononce contre une intervention de leur pays dans les Caraïbes. Il ne pouvait en aller autrement. Au temps de la guerre de Corée ou de celle du Vietnam, en période d'expansion économique, la classe dominante pouvait combiner d'importantes dépenses militaires et le maintien du niveau de vie de la population. Aujourd'hui, ces aspects ne sont plus compatibles et le gouvernement a choisi de faire payer le surarmement à la classe ouvrière. Le rejet de l'austérité devait donc faitement déboucher sur la remise en cause du budget de guerre et donc de la politique interventionniste.

La principale faiblesse du mouvement ouvrier réside dans l'absence de répondant politique à ses combats et à ses aspirations. Les hautes sphères de l'AFL-CIO collaborent étroitement avec les milieux d'affaires au sein d'organismes comme le Council of Foreign Relation, la commission trilatérale ou le Conseil atlantique. Organiquement liées au Parti démocrate, elles ne proposent aux travailleurs que le ralliement à une fraction bourgeoisie contre une autre. La dernière convention de la centrale s'est ainsi achevée par un appel à élire le maximum de candidats démocrates lors des élections pour le Congrès en novembre prochain. Cela ne peut évidemment que mener à l'impasse. Car Reagan ne fait que systématiser une orientation inaugurée sous l'administration Carter. Partageant la préoccupation de leurs adversaires républicains devant l'affaiblissement de l'impérialisme, les dirigeants du Parti démocrate proposent la même orientation fondamentale. Leur leader au Sénat, Alan Cranston, expliquait ainsi l'an dernier : « *Il existe un consensus dans le pays et au congrès pour augmenter les subventions à la défense nationale.* »

Face à l'intégration de plus en plus poussée de la bureaucratie syndicale dans les principales instances de décision de la bourgeoisie et à la capitulation qui en résulte devant les agressions réactionnaires, la nécessité de l'indépendance de classe et donc d'un parti qui représente les intérêts des travailleurs fait lentement son chemin. C'est pourquoi la constitution en août 1981 d'un parti noir indépendant (National Black Independent Political Party, NBIPP, à l'initiative de militants formés au cours de vingt ans de lutte pour l'égalité des

droits, est des plus intéressantes. D'autant que jusqu'à présent le prolétariat noir constituait une des bases électorales du Parti démocrate. La plate-forme de la nouvelle formation indique : « *Nous observons que tant les démocrates que les républicains servent uniquement les intérêts de la classe possédante, ce faisant ils sont diamétralement opposés aux intérêts du peuple africain et pauvre...* » Quand à ses objectifs, le NBIPP précise qu'il entend « *transformer radicalement l'ordre social et économique, c'est-à-dire atteindre l'autodétermination et la liberté sociale et politique totales pour la masse de la population noire. C'est pourquoi notre parti s'opposera activement au racisme, à l'impérialisme, à l'oppression sexuelle et à l'exploitation capitaliste.* »

Dans son discours d'investiture, le nouveau président affirmait vouloir « *réveiller le géant endormi* ». En développant une stratégie cohérente, il entend renverser les rapports de forces internationaux et liquider tout nouveau développement de la révolution mondiale. C'est pourquoi il convient de prêter la plus grande attention au nouveau cours de l'impérialisme dominant et de le combattre avec le dernier acharnement. Mais sa capacité d'imposer un brutal retour en arrière se testera en premier lieu aux Etats-Unis mêmes. Voici comment nos camarades du Socialist Workers Party (SWP), que seul une législation réactionnaire empêche de s'affilier à la IV^e Internationale, résument les enjeux de la situation. « *Les travailleurs américains ont subi de durs coups en 1981. La poursuite de l'offensive capitaliste, ainsi que la crise de direction de la classe ouvrière rendent probables de nouveaux coups en 1982. Mais les mêmes pressions objectives qui ont conduit les partis capitalistes et les leaders réformistes à s'orienter vers la droite, conduisent aussi le peuple travailleur à acquérir une autre vision du monde (...) Une chose est certaine : la classe ouvrière américaine n'est pas prête à rester l'arme au pied et à laisser attaquer sans combat ses droits et ses conditions de vie. La guerre de classes aux Etats-Unis ne fait que commencer.* » (18).

15 mai 1982

(15) « *Financial Times* », 4 janvier 1982.

(16) La « *Business Roundtable* » rassemble des représentants de grands groupes tels que Exxon, Mobil Oil, General Motors, IBM, Texaco, General Electric, Standard Oil California, Gulf Oil...

(17) « *Newsweek* », 5 avril 1982

(18) David Frankel, « *Intercontinental Press* », 28 décembre 1981.

NOUVELLE-CALEDONIE

le mouvement indépendantiste face au projet néo-colonial du gouvernement français

VINCENT KERMEL

Les réactions locales à la victoire électorale de Mitterrand en France, l'année dernière, et l'assassinat le 19 septembre 1981 du dirigeant progressiste blanc de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, ont mis en évidence le caractère profondément explosif de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Une population d'origine, les kanaques, dépossédée de ses terres et même de sa supériorité numérique par une politique de spoliation et d'immigration forcenée ; un mouvement anticolonialiste hégémonique chez les Kanaques et uni derrière la revendication d'« Indépendance kanaque et socialiste » ; des colons européens riches et nombreux, des partis réactionnaires blancs majoritaires dans les instances locales et des formations clandestines du type de l'OAS en Algérie, prêtes à tout pour défendre leurs priviléges ; une classe ouvrière blanche encore fortement soumise à l'idéologie raciste des partis réactionnaires locaux ; l'impérialisme français actionnaire direct de l'exploitation des richesses minières locales et un gouvernement Mitterrand-Mauroy qui tergiverse au milieu de cette situation épingleuse, voilà à grands traits la situation du brûlot Calédonien.

L'apparente accalmie politique qui a suivi la décision gouvernementale d'imposer quelques réformes par le biais d'ordonnances ne doit pas faire illusion. Le contenu de ces ordonnances vient d'être rendu public. Dans tous les camps, on va maintenant passer de l'attente et de la réflexion à l'action.

Potentiellement, la situation en Nouvelle-Calédonie reste toujours susceptible d'un dénouement violent dans un moyen terme. C'est ce qui justifie en premier lieu l'actualité politique du présent dossier.

Ni le Parti communiste, ni le Parti socialiste, aujourd'hui au gouvernement d'un Etat qui demeure colonialiste et impérialiste, ne sont prêts à reconnaître le droit du peuple kanaque à l'autodétermination dans toutes ses implications, c'est-à-dire jusque et y compris l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. À des degrés divers, ils sont inquiets de l'effet d'exemple que l'indépendance pourrait avoir pour le combat anticolonial des autres peuples dominés par la France. Ils craignent la réaction des colons blancs qu'ils tentent de convaincre de la nécessité d'une évolution réformiste, c'est-à-dire néo-coloniale. Enfin, ils se veulent, sous des formulations différentes, les fervents défenseurs des intérêts de l'impérialisme et du colonialisme français et de son système économique. Pour ces partis ouvriers ré-

formistes et staliens, les intérêts du peuple kanaque passent après ceux de l'impérialisme français.

Quant à nous, partisans du droit du peuple kanaque à l'indépendance, comme il le revendique, il s'agit tout simplement d'une question élémentaire de solidarité internationale, de respect de la dignité et de la volonté d'indépendance d'un peuple opprimé. C'est la même ligne de conduite qui nous amène à soutenir les travailleurs polonais contre le général Jaruzelski et ses pairs, ou à appuyer fermement le combat des révolutionnaires et du peuple du Salvador ou du Nicaragua.

Un gouvernement qui se réclame des travailleurs dans la métropole impérialiste peut évidemment discuter toutes les modalités concrètes avec les représentants d'un peuple sous domination coloniale afin régler son avenir. Mais en préalable à toute négociation doit être affirmé haut et clair le respect du droit inaliénable du peuple opprimé à l'indépendance. C'est ce que se refuse à faire le gouvernement Mitterrand-Mauroy.

Le peuple kanaque, les dirigeants des organisations indépendantistes, peuvent à tout moment se trouver déorientés par l'attitude d'un gouvernement Mitterrand-Mauroy dont ils attendent tant de choses. Certains d'entre eux peuvent même demain être fourvoyés vers une impasse néocoloniale sous de telles pressions. Mais tous doivent savoir qu'il existe dans la métropole coloniale au moins une organisation ouvrière, la LCR (SFQI) qui fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir leur juste combat, quelles que soient les formes qu'il prendra. C'est le second objectif de ce dossier que de le réaffirmer.

De nombreux militants indépendantistes savent que ce ne sont pas, de notre part, paroles en l'air. La rencontre de la LCR avec les représentants du Front indépendantiste en 1979, comme l'acceptation par de nombreux élus du parrainage de la candidature de notre camarade Alain Krivine à l'élection présidentielle, au même titre que les autres candidats ouvriers, ont montré que les dirigeants indépendantistes apprécient notre position et ne se refusent pas à l'exprimer.

Mais les dirigeants et militants indépendantistes kanaques savent aussi, comme nous-mêmes, que la LCR pourrait faire encore plus d'efforts dans le soutien à leur combat. Cette contribution dans « Critique communiste », organe du comité central de la LCR, a donc pour dernière ambition de fournir les éléments nécessaires aux militants de la LCR afin que s'accroisse toujours plus leur prise en charge des tâches de solidarité anticolonialistes.

COMMISSION INTERNATIONALE DE LA LCR

CES dernières années la radicalisation du mouvement anticolonial de Nouvelle-Calédonie n'a guère trouvé d'écho favorable dans le mouvement ouvrier français. Partis et syndicats ouvriers majoritaires en métropole ont toujours considéré le radicalisme du Front indépendantiste avec suspicion. Leur embarras est encore accentué par leur faible implantation locale qui leur donne peu de prise sur l'évolution d'un mouvement nationaliste qui s'écarte des formulations traditionnelles des formations communistes ou socialistes des autres départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM).

C'est donc toujours avec moultes précautions de style que ces partis ont, lorsqu'ils y ont été forcés par les démarches des représentants du Front indépendantiste (FI), reconnu la légitimité de son combat. Ce fut notamment le cas en 1979 lors de la tournée d'information en France d'une délégation du FI.

En cette occasion le PCF affirma que « *dans les conditions particulières de la Nouvelle-Calédonie, le peuple kanaque doit se voir respecté le droit de décider librement de son avenir, de participer pleinement à la gestion de ses propres affaires, d'assumer la maîtrise de son développement* (l'*Humanité* du 7 novembre 1979) ». De son côté, le Parti socialiste exprima aussi « *sa pleine solidarité au Front indépendantiste dans la lutte qu'il mène contre la politique de la droite* » et affirma « *sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple kanaque à décider librement de son avenir* ». L'absence d'engagement précis du PC et du PS sur la question de la revendication centrale des indépendantistes kanaques est néanmoins assez remarquable dans ces déclarations. Elle vide ainsi de tout contenu les proclamations d'intention sur le libre choix du peuple kanaque.

C'est dans cette situation d'indécision et d'incompréhension profonde du processus colonial lui-même que PC et PS français se sont retrouvés confrontés au problème, dès leur accession au gouvernement d'un pays qui reste l'une des principales puissances coloniales du globe. Et dès le début, le gouvernement Mitterrand-Mauroy donna l'impression de fonder toute sa politique en la matière sur un seul précepte : gagner du temps et voir venir.

Les contradictions de cette attitude sont multiples. Le gouvernement de Paris se retrouvait réellement pris en tenailles entre la volonté de ses composantes de s'en tenir au maintien des institutions gaullistes de la V^e République, y compris dans leur dimension coloniale, et le désir d'éviter un dénouement sanglant ou la radicalisation accélérée de la situation en Nouvelle-Calédonie.

L'assassinat de Pierre Declercq et les inquiétudes du PS

L'assassinat le 19 septembre 1981 du dirigeant progressiste blanc de l'Union calédonienne (UC), Pierre Declercq, allait modifier radicalement le contexte politique dans lequel le gouvernement français entendait travailler. La définition d'une politique gouvernementale devenait indispensable pour répondre à la dégra-

dation de la situation immédiate, et pas seulement pour éviter à moyen terme l'évolution vers une situation d'affrontements à l'algérienne. Car le meurtre de Pierre Declercq révélait le caractère particulièrement explosif de la situation politique et sociale.

Alors que le gouvernement français se faisait fort de maintenir l'ordre colonial, le désarroi des responsables du Parti socialiste lors du congrès de Valence illustrait l'absence de politique concertée et les contradictions qui traversaient cette organisation sur cette question. Clôturant son exposé lors d'une séance de travail préalable au congrès et spécialement consacrée aux DOM-TOM, le responsable socialiste de ce secteur, le député du Val-de-Marne, Laurent Cathala, s'interrogeait : « *Devant cette situation, le parti socialiste doit définir rapidement un certain nombre d'orientations. Quelle position notre parti doit-il définir devant le mot d'ordre d' "indépendance kanaque" ? Doit-on mettre en avant le concept d'indépendance multiraciale ? Quelle stratégie devons-nous adopter ? Ou bien agir au plan des réformes économiques et sociales comme préalable de l'autodétermination ou bien privilégier le débat sur le statut ? Sur quelles forces pouvons-nous nous appuyer ? L'Union calédonienne n'apparaît plus, à l'heure actuelle, comme un partenaire fiable. Devons-nous faciliter l'apparition d'une force socialiste locale ?* (Le Monde du 9 octobre 1981). »

Le gouvernement, se heurtait effectivement à deux obstacles dans la définition et l'application de sa politique réformiste : l'absence de relais local du PS susceptible de se faire le propagateur du projet gouvernemental parmi les masses kanaques et l'opposition acharnée à toute évolution, et même aux réformes proposées par l'ancien gouvernement de Giscard d'Estaing, de la majorité réactionnaire des élus locaux à l'Assemblée territoriale.

Le gouvernement essaya donc de contourner le Front indépendantiste jugé trop ferme sur sa revendication d'indépendance kanaque en cherchant d'autres interlocuteurs de tous bords. Il passa outre l'obstacle institutionnel en décidant d'imposer sa volonté « réformatrice » aux élus locaux sous la forme d'ordonnances si ces derniers refusaient de voter les réformes prévues à l'Assemblée territoriale.

Le contenu des ordonnances

L'objectif du programme de réformes du gouvernement est assez explicite. Dès octobre 1981, par exemple, le responsable du PS aux DOM-TOM précisait que : « *L'issue de la crise actuelle passe par une volonté de toutes les communautés d'entreprendre, de concert, les réformes nécessaires afin que la paix sociale leur permette de vivre ensemble. Cela suppose de toutes parts, ajoutait-il, que l'esprit de dialogue et de tolérance l'emporte.* » Henri Emmanuelli, ministre des DOM et TOM, annonçait quant à lui à peu près à la même époque qu'il se refusait à « *répondre par oui ou par non à la question de l'indépendance* » car « *ce serait réconfortant, mais pas sérieux* » (le Monde du 16 décembre 1981). Ainsi, les réformes n'ont pas pour objectif d'ouvrir la voie à la satisfaction de la revendication d'autodétermination telle qu'elle est formulée par les indépendantistes kanaques. Il s'agit plutôt de désamorcer la poudrière calédonienne, de faire face « aux

L'apartheid calédonien

Depuis la prise de possession officielle du 24 septembre 1853, la Nouvelle Calédonie est une colonie française située dans le sud-ouest de l'Océan pacifique, à 1 500 km de l'Australie et à 20 000 km de Paris. Elle comprend une île principale dénommée Grande Terre, l'archipel des îles Loyautés (Maré, Lifou et Ouvéa) situé à 100 km environ à l'est de la Grande Terre et l'île des Pins au sud.

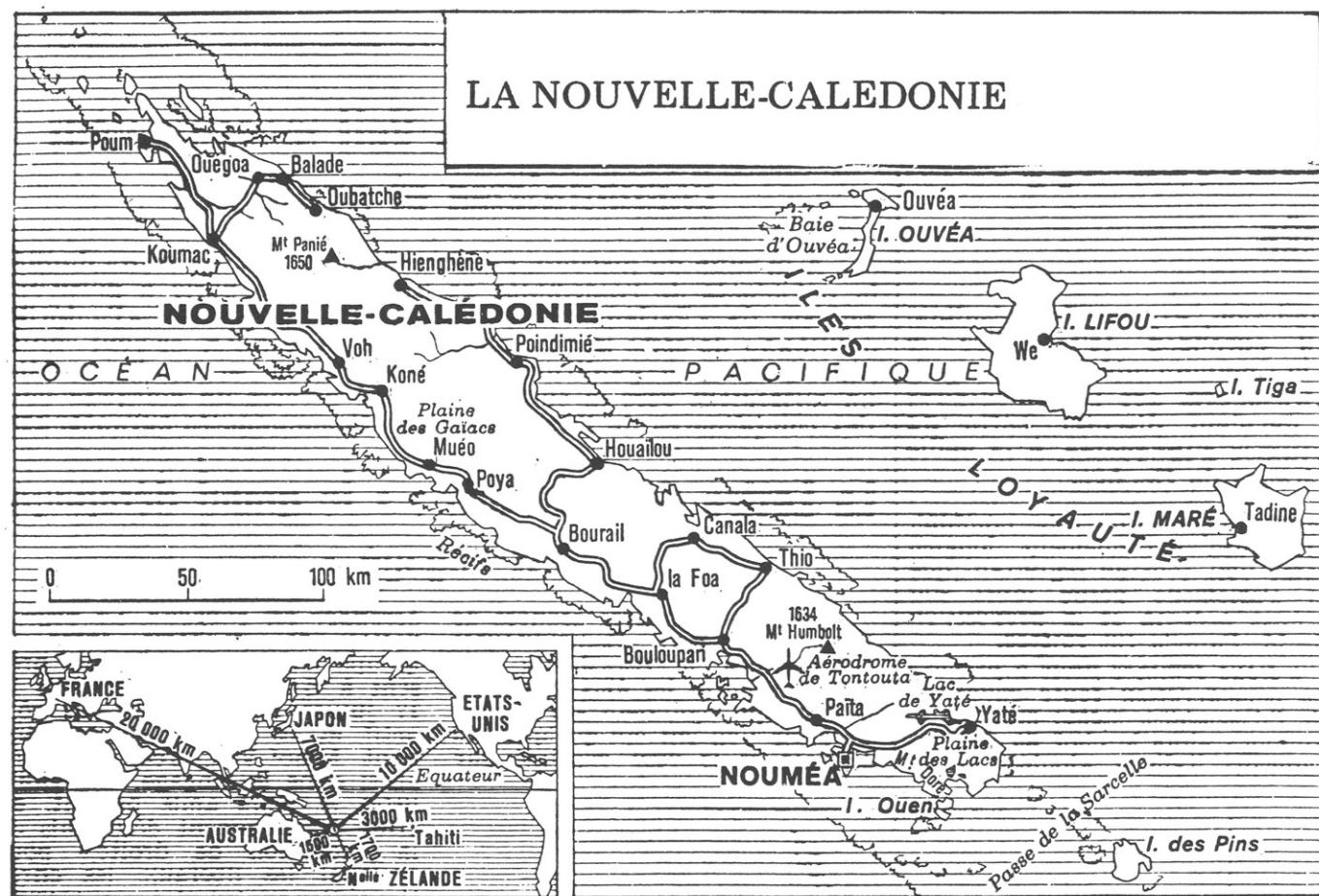
La Nouvelle-Calédonie est régie par le statut des territoires d'Outre-mer. Un haut commissaire français nommé par le gouvernement de Paris concentre tous les pouvoirs et chapeaute les institutions territoriales composées d'un Conseil de gouvernement et d'une Assemblée territoriale à majorité réactionnaire.

Après une dizaine d'années d'immigration forcenée destinée à marginaliser numériquement le peuple kanaque d'origine (« Il faut faire du blanc », proclamait en 1972 le

maire réactionnaire de Nouméa, Roger Laroque), on recensait au 1^{er} janvier 1980 : 60 500 Kanaques (43 % de la population totale) 49 700 Européens blancs (35,6 %), 17 600 Wallisiens et Tahitiens (12,5 %) et 11 800 immigrés d'Asie du sud-est. Au début du siècle les Kanaques représentaient plus des 4/5 de la population, en 1969 ils n'étaient plus que 47 %.

C'est cette structure de population et l'accaparement des terres par les colons qui constituent les fondements de la réalité coloniale locale. En 1979, le peuple kanaque était parqué sur 374 058 ha, alors que l'on estimait à environ 2 295 le nombre de propriétés individuelles non kanaques s'étendant sur une superficie de 332 797 ha de terres parmi les plus fertiles. Dans la Grande Terre, 400 000 ha de terres arables sont aux mains des Européens contre seulement 160 000 pour les Kanaques, d'après les statistiques les plus récentes.

A côté d'un secteur minier hyper-capitaliste (le nickel) où les investissements ont été considérables, d'un négoce hypertrophié destiné à la satisfaction de la demande de la population blanche et aux mains de sociétés françaises comme les établissements Ballande, les Kanaques constituent dans leur grande majorité un secteur marginal d'autosubsistance. Les 3/4 des subventions injectées en 1979 par l'Etat français dans l'économie locale sont allés directement aux traitements des fonctionnaires blancs installés en Nouvelle-Calédonie. Rendant compte d'un exposé du ministère des DOM-TOM, Henri Emmanuelli, devant l'Académie des sciences d'Outre-mer, l'hebdomadaire spécialisé *Marchés tropicaux et méditerranéens* du 15 janvier 1982 note les conséquences de cette distorsion de l'économie locale : « Une épargne privée considérable résulte du système, mais ne s'investit pas dans l'île. Une partie se place en Australie et en Nouvelle-Zélande. Une autre sur le marché monétaire français. Un contingent difficilement identifiable file vers Monaco. Certaines années, la seule fraction placée en France est égale à celle de tous les autres DOM-TOM. L'ensemble des transferts privés vers l'extérieur équilibre sensiblement les transferts publics de la métropole vers le territoire. »



tensions qui n'ont cessé de s'exacerber » et d'éviter « le développement d'une spirale de violence », comme le dit Henri Emmanuelli. Les réformes ont pour but d'endiguer la radicalisation indépendantiste, en portant quelques coups aux intérêts de certains colons, pour mieux préserver l'essentiel de la domination impérialiste.

Le 14 janvier dernier, le gouvernement Mitterrand-Mauroy obtenait de l'Assemblée nationale l'autorisation de promulguer par ordonnances d'ici à la fin de l'année des mesures concernant « le régime législatif et l'organisation administrative du territoire ; le régime de la propriété foncière, la création d'institutions et de régimes juridiques et financier propres à assurer le développement économique et social ; le régime fiscal sur le territoire ».

Il est possible d'apprécier immédiatement les limites des propositions gouvernementales. Tout d'abord en ce qui concerne la réforme fiscale. D'après le ministre des DOM-TOM lui-même, « il s'agit simplement de payer des impôts ». Cela concerne donc l'instauration d'un régime d'imposition directe auquel s'opposent vivement les élus locaux du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, équivalent local du RPR métropolitain) parce qu'il va grever leur capacité de transferts de capitaux vers d'autres cieux. Mais tout cela se situe dans le strict cadre du maintien de la domination coloniale et du statut actuel.

Quant aux quatre ordonnances dont le contenu a été rendu public par le gouvernement à la mi-mai, elles relèvent de la même démarche. Le gouvernement Mitterrand-Mauroy a décidé la création d'un office de développement (une sorte de DATAR territoriale destinée à impulser et coordonner les actions de développement), l'extension du Code du travail à la Nouvelle-Calédonie qui était régie jusqu'à maintenant par une législation datant de 1952, et la création d'un office culturel et technique chargé de la « promotion ainsi que de la conservation » du patrimoine culturel mélanésien.

Mais l'ordonnance la plus importante concerne la création d'un office foncier territorial chargé d'assurer un « meilleur partage des terres » tout en veillant au « respect des droits coutumiers ». Cet office sera géré sous la présidence du haut commissaire par un conseil d'administration composé par tiers de représentants de l'Etat, de l'Assemblée territoriale et enfin de représentants des « groupements de droit particulier local désignés par les organisations représentatives de ces groupements », c'est-à-dire des représentants kanaques, pas forcément membres du Front indépendantiste d'ailleurs. Cette structure est destinée à appliquer le projet réformiste de redistribution des terres concocté à Paris, par le rachat ou l'expropriation des terres des broussards (exploitants agricoles blancs). Cette ordonnance, qui va certainement être mal accueillie par une partie de la réaction locale, constitue plutôt l'expression de la volonté « d'une véritable décrispation de la vie politique et sociale » (selon *le Monde* des 16/17 mai 1982), qu'une réforme agraire radicale. En ce sens, elle se rapproche fort des objectifs de la réforme foncière élaborée par Paul Dijoud, ministre des DOM-TOM de Giscard d'Estaing, qui envisageait « la mise en valeur des terres incultes récupérables ou insuffisamment exploitées en vue de favoriser la constitution d'exploitations à vocation agricole, pastorale ou forestière ou le développement des activités agroalimentaires ».

(*le Monde* 23 décembre 1980). Destinée à rationaliser l'exploitation capitaliste dans le domaine de l'agriculture en introduisant les agriculteurs kanaques dans le circuit de l'économie capitaliste, cette réforme avait trois objectifs avoués : Elle se voulait « un élément capital de la promotion de la communauté mélanésienne », elle devait aussi permettre aux colons européens « par des compromis et des concessions réciproques d'affirmer leur position » et enfin elle devait accroître « la mise en valeur et le développement du sol (culture de café, élevage, installations de jeunes agriculteurs...) ».

Les conceptions économiques générales qui ont motivé les propositions des dirigeants du PS les rapprochent de la démarche d'un Dijoud visant à la rentabilisation capitaliste de l'agriculture locale. Ainsi le nouveau haut commissaire, député du PS, Christian Nucci, se félicitait récemment du fait que : « Une proportion non négligeable de jeunes Mélanésiens, appuyés par certains hommes politiques considèrent, au contraire, que la propriété privée est aussi l'un des moyens de la reconnaissance kanaque (*le Monde* 6 avril 1982). »

Pas de réforme agraire véritable, mais une simple libéralisation de l'accès à la propriété privée pour certains Kanaques, voilà comment le gouvernement Mitterrand-Mauroy entend donc répondre à la revendication kanaque de récupération des terres spoliées.

Des réformes pour garantir les intérêts impérialistes

Il est donc assez clair que ces réformes constituent une médiation pour dégager sur place une force sociale et politique modérée afin de dépasser la polarisation coloniale que le précédent gouvernement avait laissé s'installer. Que la question d'une modification du statut de la Nouvelle-Calédonie soit aussi envisagée par le gouvernement français, cela ne fait non plus guère de doute. Mais comme l'a dit Emmanuelli, « la question des institutions viendra ensuite, et elle dépendra de l'évolution sur place » (*les Echos* du 8 janvier 1982). Plus précis sur ce point, Christian Nucci affirme qu'il s'agit même de « préparer les bases d'un territoire plus autonome, plus responsable de son destin et qui doit tenir toute sa place dans cette partie du Pacifique sud. Le rôle de la France ne doit être ni altéré, ni terni par un affrontement racial (*le Monde* 6 avril 1982). » Le représentant de Mitterrand se fait donc le chantre d'un processus de marche progressive vers un statut plus « autonome » de la Nouvelle-Calédonie, garantissant en fait les principaux intérêts impérialistes.

Le voile est levé sur cette stratégie gouvernementale. La tactique suivie vise à remodeler autour de ce projet une majorité à l'Assemblée territoriale en tentant de diviser à la fois le Front indépendantiste et l'alliance réactionnaire RPCR-FNSC. En ce sens, un premier succès a été obtenu lors du vote sur la réforme fiscale à l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie. Les élus de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC) rompaient leur alliance traditionnelle avec ceux du RPCR. La majorité de droite se fissurait et un terrain d'entente se dessinait

entre des élus réactionnaires de la FNCS et le gouvernement.

Les socialistes ont toujours affirmé leur volonté de rechercher ce type de convergence : « *Nous nous maintiendrons s'il existe un consensus dans la situation politique* », déclarait Emmanuelli. Le haut commissaire français s'emploie donc à réaliser sur place ce consensus. Il proclamait récemment à l'Assemblée territoriale : « *Un certain nombre de points communs m'ont convaincu que nous pouvions avancer ensemble car vous avez toujours reconnu la nécessité des réformes. Tous également vous avez déclaré désirer construire une Calédonie sans éviction d'aucune ethnie habitant sur le territoire.* » Ainsi, les colons européens sont considérés sur un pied d'égalité avec le peuple kanaque d'origine, ce qui est une parfaite négation du fait national kanaque et de la réalité coloniale proprement dite.

D'ailleurs Nucci exprime tout haut, pour rassurer la bourgeoisie coloniale, ce qu'Emmanuelli ne dit que plus discrètement. Le haut commissaire affirma aussi à Nouméa que « *les évolutions faites en temps utiles permettent d'éviter les révoltes si souvent porteuses de désordres et de malheurs. Le train du changement est en marche. Il y a ceux qui acceptent d'y monter afin, demain, d'en assurer la conduite et d'y maîtriser les accélérations. Il y a les autres qui restent sur le quai et demeureront en attente de l'histoire* (le Monde 23 avril 1982) ». Il ne propose donc ni plus ni moins aux représentants de la bourgeoisie coloniale que d'accepter les réformes gouvernementales et continuer à présider ainsi aux destinées de la Nouvelle-Calédonie pour mieux en déterminer le rythme et les limites. En ce sens, il y a effectivement conjonction d'intérêts entre ceux qui se veulent à Paris les meilleurs gestionnaires des intérêts de l'impérialisme français et entendent défendre le pillage impérialiste du nickel et des richesses calédoniennes, et ceux qui, sur place, sont les détenteurs du capital.

Face au Front indépendantiste

La fraction coloniale des agriculteurs, les « broussards », pourrait par contre faire les frais des moyens mis en œuvre pour la défense des intérêts supérieurs

du capitalisme français. Car, de toute façon, les « broussards » n'en constituent pas un secteur de pointe.

Mais rien ne dit que les « caldoches » (colons européens) seront tous sensibles au « bon sens » réformiste des autorités de Paris. Or, la perspective du gouvernement Mitterrand-Mauroy doit s'accompagner d'un rapprochement avec les représentants de la bourgeoisie coloniale et d'une mise en sommeil de l'activité et des revendications des pôles considérés comme « extrémistes », c'est-à-dire les indépendantistes kanaques et les ultras réactionnaires européens. Quelle que soit donc la forme institutionnelle précise qui attend la Nouvelle-Calédonie au terme des réformes envisagées, elle vise du point de vue des autorités coloniales à concilier des intérêts irréconciliables : ceux de la bourgeoisie coloniale, et de l'impérialisme, d'un côté, et ceux des travailleurs et du peuple kanaque, de l'autre.

Lorsque le haut commissaire français à Nouméa affirme « *mon rôle est de faire admettre les réformes. Au terme de 2, 3 ou 4 ans les gens diront ce qu'ils veulent faire* », il ne se contente pas de différer le droit du peuple kanaque à l'autodétermination. Il tente plutôt de le renvoyer « *sine die* » en le noyant dans une perspective qui met sur le même plan colons européens et peuple opprimé kanaque.

Pourtant, face à la perspective du gouvernement Mitterrand-Mauroy de formalisation d'une direction néo-coloniale pluri-ethnique supportant et matérialisant le projet d'évolution réformiste, se lève un obstacle majeur : le Front indépendantiste, dans sa forme actuelle de front d'unité des masses kanaques opprimées pour l'indépendance. Tôt ou tard, la politique coloniale toujours maintenue du gouvernement Mitterrand-Mauroy se heurtera à cet obstacle, d'une manière ou d'une autre, et tentera de le dévier de son objectif ou de le diviser.

Pendant qu'en métropole il convient de dénoncer fermement le maintien intact du colonialisme français en Nouvelle-Calédonie et les tentatives diverses de Paris pour tenter de le perpétuer, il revient aujourd'hui aux militants et aux organisations du Front indépendantiste d'approfondir la définition du contenu socialiste et populaire qu'ils entendent donner à leur mot d'ordre d'indépendance kanaque et socialiste : pour se garantir contre toutes les manœuvres du gouvernement français visant à vider le mot d'ordre de tout contenu radical et afin de se préparer aux affrontements de classe. Ceux-ci ne manqueront pas de se produire avec les tenants du colonialisme quand les mobilisations indépendantistes déborderont du cadre réformiste étroit envisagé par le pouvoir colonial français.

Le mouvement nationaliste kanaque

Jusqu'en 1946 les Kanaques, habitants d'origine de la Nouvelle-Calédonie, sont soumis au régime de l'indigénat qui les maintient à l'écart dans des réserves. Ils ne peuvent en sortir que pour s'acquitter de l'impôt de capitation qui leur est imposé quand ils vont travailler gratuitement pour les colons ou le gouverneur français.

Ce régime prend fin après la Seconde Guerre mondiale. S'ouvre alors l'ère de l'assimilation et de l'intégration. Les Kanaques peuvent quitter leurs réserves sans autorisation préalable des gendarmes ou des chefs de tribus, pour aller travailler.

L'Union calédonienne (UC) apparaît en 1951, sous l'influence des pasteurs protestants et de curés catholiques qui s'entendent pour former un parti qui organise et défende les Kanaques contre les réactions anti-assimilationnistes de nature raciste des colons.

L'UC lutte pour l'assimilation et la promotion des Kanaques dans le cadre du système colonial. Elle appellera d'ailleurs à voter « oui » au référendum gaulliste de 1958. Son action permet néanmoins à la population kanaque d'obtenir certains droits et avantages sociaux dont elle ne bénéficiait pas auparavant. Avec la loi cadre de 1957 (1), l'UC obtint même des ministres kanaques sous le statut de l'autonomie. Mais à la différence d'autres colonies qui, comme le Sénégal par exemple, se verront accorder une indépendance formelle, le pouvoir colonial revint rapidement en arrière en Nouvelle-Calédonie et abolit à partir de 1963 le régime de la loi cadre. Le processus d'intégration coloniale ne fera ensuite que s'accentuer.

L'échec de la politique d'assimilation des Kanaques (ceux-ci restant marginalisés dans tous les domaines économique, politique et social) et l'intransigeance coloniale face à la revendication d'autonomie interne défendue par l'UC, vont progressivement poser les jalons d'une évolution majeure du mouvement anticolonialiste vers la revendication d'indépendance kanaque.

Une nouvelle génération de militants anticolonialistes, dont certains ont vécu les événements de Mai 1968 en France, sera vecteur initial de cette revendication à laquelle se rallieront finalement toutes les formations kanaques.

Dans l'après-1968, plusieurs petits groupes anticolonialistes dont les « Foulards rouges » et le « groupe 1878 » mènent, sur une base souvent régionale, une agitation anti-assimilationniste. En 1976 ils se regroupent pour former le Parti de libération kanaque (PALIKA) qui proposera par la suite la constitution d'un front autour du mot d'ordre « d'indépendance kanaque et socialiste ».

Le Front indépendantiste, composé du PALIKA, de l'UC, du Parti socialiste calédonien (PSC), du Front uni de libération kanaque (FULK) et de l'Union progressiste mélanesienne (UPM), voit d'abord le jour comme une alliance électorale à la veille des élections territoriales de juillet 1979. A ces élections, les candidats du Front indépendantiste (FI) recueillent 34,4 % des suffrages et 14 sièges sur 36. En milieu kanaque, le FI obtient en fait 80 % des voix, mais seulement 10 % des voix des non-Kanaques, bien qu'il comprenne en son sein une organisation comme le PSC à dominante européenne mais très minoritaire dans cette communauté.

Le Front indépendantiste s'est formé autour d'une « plate-forme minimale commune » en quatre points. Celle-ci définit le FI comme un « front pour l'indépendance » politique, économique et culturelle, un « front anticapitaliste et

anti-impérialiste », un « front pour le développement » et un « front pour les terres kanaques ». Cette plate-forme affirme par ailleurs : « Le peuple mettra en place des structures politiques et économiques qui lui permettront de déjouer toutes les tentatives capitalistes et impérialistes de poursuivre l'exploitation de la Nouvelle-Calédonie au détriment du peuple par l'intermédiaire d'un gouvernement néo-colonial. » Concernant les non-Kanaques, le Front indépendantiste affirme une position sans équivoque : « Les travailleurs non Kanaks doivent participer au combat pour l'indépendance, et ne peuvent être légitimés que dans ce combat. » Enfin, cette plate-forme se termine par le slogan suivant : « Pour une société kanaque et pour construire le socialisme. »

Malgré les débats entre les différentes composantes du FI, celui-ci a réussi à se maintenir comme un front d'unité anticolonialiste.

L'existence d'un tel mouvement anticolonialiste majoritairement polarisé autour de la revendication d'indépendance kanaque et socialiste représente une situation assez exceptionnelle en regard de celle qui prévaut dans les autres DOM et TOM, où ce sont les organisations autonomistes (partis communistes, socialistes ou nationalistes) qui dominent le mouvement anticolonial. Cela tient à plusieurs raisons.

Tout d'abord il faut prendre en compte la puissance du sentiment d'identité kanaque qui s'est maintenu par la transmission de la culture et de la tradition ancestrale à travers des formes de relations sociales communautaires pré-capitalistes. La véritable politique d'apartheid et même de génocide du colonialisme français à l'égard des kanaques a paradoxalement contribué au renforcement de cette tradition dans laquelle puise maintenant de façon tout à fait originale le mouvement anticolonialiste contemporain.

L'échec de la politique coloniale d'assimilation a aussi grandement justifié la validité de la revendication d'indépendance auprès des générations militantes Kanaques qui avaient mis tout leur espoir dans un statut juridique d'autonomie interne pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'environnement régional a certainement joué. De nombreuses possessions coloniales britanniques ont déjà accédé à l'indépendance en Océanie. Le maintien d'un colonialisme tardif, qui plus est sous la forme particulièrement violente d'une colonie de peuplement, a contribué grandement à radicaliser le processus de lutte anticolonialiste.

(1) Loi sur l'autonomie interne des colonies, voté à la fin de la IV^e République, à l'initiative de Gaston Defferre notamment.



Les obsèques de Pierre Declercq à Nouméa, le 23 septembre 1981

Au cœur de l'exploitation impérialiste : le nickel

L'impérialisme français est attaché à plus d'un titre au maintien de sa domination en Nouvelle-Calédonie.

Il y a tout d'abord les 200 milles marins d'eaux territoriales calédoniennes. L'océan Pacifique contient des modules polymétalliques riches en maganèse, nickel et chrome. Des études expérimentales en vue de l'exploitation des ressources minérales sous-marines sont déjà entreprises. En voyage en juillet 1979 dans le Pacifique, l'ex-président Giscard d'Estaing affirma son intérêt pour ces richesses en affirmant que la métropole comptait bien « *aider ses territoires à profiter pleinement des ressources de la mer* ».

D'autre part, les côtes et le lagon calédoniens renferment un énorme potentiel pour le développement de l'aquaculture. Lors d'un colloque sur l'utilisation des ressources de la mer dans les territoires français du Pacifique, tenu à Nouméa en septembre 1979, Paul Dijoud, alors ministre des DOM-TOM, appela le secteur privé français à investir dans ce domaine.

Il y a ensuite la position stratégique de la Nouvelle-Calédonie dans une région dominée par les impérialismes américain, britannique et nippon. Le dispositif militaire français en Océanie joue un rôle dans le contrôle impérialiste des voies de communications et comme support de l'expansion commerciale française.

Reste toutefois le plus important : les richesses minières. Cette année même doit débuter l'exploitation de la mine de chrome de Tiebaghi qui devrait produire 85 000 tonnes de minerai concentré. Mais surtout, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle fondamental dans l'approvisionnement direct de l'industrie française en nickel, dont elle est le troisième producteur mondial derrière l'URSS et le Canada. Le nickel fait partie de la dizaine de « métaux stratégiques » entrant dans la fabrication des productions à haute technologie et dans l'armement (industries nucléaires, aéronautiques, aérospatiales, électriques et électroniques).

Grâce à sa domination coloniale de la Nouvelle-Calédonie, le capital industriel et l'Etat français détiennent la haute main sur 25 % des réserves mondiales de nickel, dont 43,7 % des réserves terrestres de ce produit, ce qui constitue le plus fort de taux concentration géographique de part le monde.

Le nickel de Nouvelle-Calédonie est oxydé et donc plus coûteux que le nikel sulfureux. Mais les réserves de ce der-

nier métal ne représentent que 20 % des réserves totales mondiales. Le nickel calédonien est donc assuré de jouer à l'avenir un rôle déterminant sur le plan mondial.

Cet intérêt de l'impérialisme français pour le nickel explique que la présence du capital industriel français en Nouvelle-Calédonie ait rapidement suivi la colonisation elle-même. Dès 1937, le processus de concentration capitaliste amène la société le nickel (SLN) à être la seule à traiter ce minerai pour toute la Nouvelle-Calédonie. La SLN, dont le capital a été porté à un milliard de francs en 1974 et dont les actionnaires se divisent à 50 % entre la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA) et l'IMETAL qui appartient au groupe Rothschild, est la troisième compagnie mondiale de production de nickel derrière deux sociétés canadiennes, l'International Nickel Company et Falconbridge.

Après d'importants investissements liés au boom du nickel dans les années 1970, la SLN enregistre depuis quelques années une nette diminution de sa production. Soucieux sous le gouvernement Giscard de préserver le potentiel industriel dans la perspective d'une relance du marché du nickel, l'Etat français s'est engagé dans une action classique de soutien financier à la SLN, et ce d'autant plus facilement qu'il en est directement actionnaire. Les prêts concédés ces dernières années ont atteint plus de 700 millions de francs, sans compter les exonérations d'impôts. Cela n'empêche pas la SLN de procéder à des compressions de personnels et au blocage des salaires de ses ouvriers, mesures qui ont été à l'origine, en 1978, de la plus grande grève de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

IMETAL est une filiale du groupe Rothschild maintenant nationalisé, et Elf-Aquitaine une société nationale, l'exploitation capitaliste du nickel de Nouvelle-Calédonie devient donc, avec le gouvernement Mitterrand-Mauroy, entièrement une affaire d'Etat.

Toutefois les gouvernements antérieurs n'ont jamais considéré l'affaire autrement. Car dans la « bataille des métaux stratégiques » qui se profile, la France se trouve dans une situation privilégiée en ce qui concerne le nickel du fait de son monopole sur le quart des réserves mondiales.

A la suite des experts du VIII^e Plan qui déclaraient qu'une « *rupture d'approvisionnement même momentanée de certains métaux stratégiques suffirait à bloquer certaines filières de production* », le gouvernement Mitterrand-Mauroy risque donc fort d'être sensible à ces préoccupations classiques de l'impérialisme français.

ERRATA

Quelques erreurs se sont glissées dans le dossier du n° 8 de *Critique communiste*, consacré au débat sur l'unité syndicale dans les années trente. Pour que les lecteurs disposent de la version exacte du texte de Trotsky paru dans *la Vérité* du 17 avril 1931 (version déjà reproduite dans le *Classique rouge* n° 4 — Maspéro 1970 — avec des erreurs) — et en attendant une édition critique — nous signalons les corrections suivantes :

Page 22, 1^{re} colonne, ligne 23 : n'est pas par hasard... 2^e

colonne, ligne 4 : rompent avec les syndicats réformistes.

Ligne 61 : , elle n'a même pas encore...

Page 23, 2^e colonne, lignes 41-42 : l'œuvre scissionnée de Jouhaux, Dumoulin et Cie. En même temps, les monnati...
Page 24, 2^e colonne, ligne 18,19,20 : cette phrase incohérente est bien celle de *la Vérité*

Page 25, 1^{re} colonne, ligne 28 : remplacer (...) par : particulièrement. Ligne 43 : tous ces Monatte...

Dans l'article écrit par Michel Bouvet qui précède la contribution de Trotsky, chacun aura « effacé » le S de trente dans le titre ;

Page 14 : le rédacteur du *Populaire* chargé de l'enquête n'a pas été Loriot (membre de la Ligue syndicaliste), mais Amédée Dunois, qui a quitté le PC en 1927 et rejoint la SFIO.

«DROITS NOUVEAUX»

Le rapport Auroux, philosophie du consensus social

ANDRE NAZIER

Les « droits nouveaux » pour les travailleurs devaient être, avec la lutte contre le chômage et les 35 heures, la grande œuvre du septennat. Le changement passerait par la chute de la Bastille des entreprises. L'ère d'une « nouvelle citoyenneté » avait sonné. Allait-on enfin mettre à bas la monarchie patronale et développer le contrôle ouvrier ? Ceux qui croyaient que c'était arrivé vont être déçus.

Le patronat est monté « au charbon » très violemment, comme pour le chômage, l'investissement, les 35 heures. Pas question de ce qu'il dénonce comme la dictature des syndicats politisés. Les travailleurs sont au boulot pour travailler, pas pour mettre en péril les entreprises par leurs grèves incessantes.

Comme pour les 35 heures, le gouvernement s'est empressé de rassurer le patronat. Le contenu des quatre projets de loi débattus au Parlement est

précis sur ce point. Les « droits nouveaux » n'ont pas pour objet de mettre fin au pouvoir patronal. Il s'agit d'intégrer davantage les travailleurs, de leur donner de la considération en contrepartie des sacrifices qu'on va leur demander. C'est la condition de l'efficacité économique. Pour réussir cette opération il est demandé aux patrons de comprendre qu'ils ont intérêt à avoir en face d'eux des syndicats forts et compétents. Pour cela il leur faut des moyens pour exercer leurs nouvelles responsabilités. Voilà pourquoi on trouve, dans les projets de loi gouvernementaux, si peu de mesures concrètes sur les droits d'expression des travailleurs et bien davantage pour les comités d'entreprise. Même les quelques mesures plus radicales, demandées par les députés du PS et du PC, ont été rabotées ou refusées par le gouvernement afin de ne pas déplaire au patronat.

LA démocratie dans l'entreprise est facteur de progrès économique : dès l'introduction du rapport auquel il a donné son nom, Auroux martelle cette philosophie qui sera reprise tout au long du débat parlementaire. Les droits nouveaux ne sont pas conçus pour aider les travailleurs à se battre contre l'exploitation et l'arbitraire patronal, mais pour permettre aux entreprises d'être plus performantes, c'est-à-dire faire plus de profits et accroître leur capital. Or faire des profits signifie, en économie capitaliste, exploiter un peu plus les travailleurs. Evidemment, un ministre socialiste ne peu s'exprimer aussi crûment. Il commence par gommer les conflits de classe dans les entreprises et tente de faire admettre aux travailleurs qu'ils sont tous dans le même bateau avec les patrons. Pour qu'il ne coule pas, « *il importe désormais que les uns (les patrons) prennent davantage conscience de sa dimension*

sociale, et les autres (les travailleurs) davantage conscience de sa dimension économique » (Rapport Auroux, p. 4). Ce qui est une manière d'annoncer une politique de sacrifices.

Dans cette perspective, il n'y a plus que des « partenaires sociaux » et « *il n'est pas question de remettre en cause l'unité de direction et de décision dans l'entreprise* ». (Rapport cité). Il s'agit d'institutionnaliser des procédures permettant de désamorcer autant que faire se peut les conflits sociaux et de rationaliser les entreprises avec le concours des travailleurs eux-mêmes. Toutes les mesures prises vont dans ce sens avec la volonté d'effacer les aspects les plus criants et les plus rétrogrades de l'exploitation. Auroux dit en substance aux patrons : ne brusquez pas les travailleurs et les syndicats, faites-leur partager vos soucis et nous ferons le reste. Il défend le droit d'expression des travailleurs en s'appuyant sur les expérien-

ces patronales : « *Les salariés ont le sentiment de mieux maîtriser leurs conditions concrètes de travail, la gestion de l'entreprise s'est trouvée améliorée* (Rapport, p. 100). » J.-P. Murcier, responsable du service juridique de la CFDT, explicite encore mieux le propos : « *La principale force de l'économie japonaise résulte de l'efficacité de la main-d'œuvre et de l'organisation du travail à l'intérieur de l'entreprise japonaise parce que les travailleurs sont pleinement associés à l'effort productif.* (Tribune socialiste, avril 1982). » Prendre comme modèle de démarche autogestionnaire, l'exploitation forcée des travailleurs japonais est le plus éclairant de tous les discours. L'entreprise est devenue « *une collecte-travail où coexisteront encore des antagonismes d'intérêts comme dans toute société humaine* » (Auroux au Parlement). Exit la lutte de classes. Il ne reste que des querelles d'intérêts entre groupes sociaux (corporatistes peut-être ?) ou comme dans une même famille.

Le rôle dévolu aux syndicats est, dans ce cadre, de gérer la coexistence pacifique capital-travail, à travers les institutions représentatives et tout particulièrement le comité d'entreprise. Le rapport Auroux reprend à son compte l'idéal de collaboration de classes qui avait présidé à l'institution des comités d'entreprise en 1945 : « *faire participer les travailleurs à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise* » (p. 69). Pour cela il leur sera donné les mêmes informations qu'au conseil d'administration. Les membres du CE, comme n'importe quel membre du conseil d'administration, devront veiller à ne pas nuire à l'entreprise : « *Le nombre et l'importance de l'information transmise implique que les principes du secret professionnel et de confidentialité soient solennellement réaffirmés. La définition d'une responsabilité nouvelle des représentants du personnel impose le strict respect des règles du jeu dans ce domaine* (rapport Auroux, p. 78). » Cette règle est même étendue au nouveau comité d'hygiène dont les membres « *sont tenus à une obligation de discréction à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le chef d'établissement* » (projet de loi, art. L236-3).

Nous sommes loin de l'ouverture des livres de compte, de la diffusion de l'information la plus large sans laquelle la démocratie, même dans l'entreprise, n'est qu'un leurre. Qu'on ne s'étonne plus qu'avec de tels motifs le droit de veto des délégués sur les li-

cenciements soit relégué aux oubliettes !

L'hostilité déclarée du patronat et des députés de droite est fondamentale. Eux ne font pas dans l'idéologie. Ils savent que la lutte des classes existe, que le gouvernement le veuille ou non. Dans un contexte où il va falloir imposer aux salariés d'immenses sacrifices, ils estiment qu'il est extrêmement dangereux de faire miroiter des droits aux travailleurs, même limités et dénaturés. Seguin, député RPR, déclare sans ambages que les conséquences des textes « *sont largement imprévisibles et des effets pervers sont toujours possible, quelles que soient la qualité ou la sincérité des intentions* » (le Monde 15/5/82). Il donne acte au gouvernement de sa volonté de consensus social mais il craint la réaction des travailleurs qui voudront s'engouffrer dans la brèche. les luttes récentes sur les 39 heures-35 heures rendent ces messieurs forts prudents.

PS et PC s'inscrivent dans les strictes recommandations gouvernementales. Les quelques amendements déposés aux projets de loi ne changent rien sur le fond et ne sont souvent pas défendus jusqu'au bout. Jospin déclare tout de go lors de l'ouverture des débats au Parlement : « *Les socialistes savent que pour sortir de la crise il faut faire des efforts, mais l'on ne fait pas entendre le langage de la rigueur... si on les réprime (les forces productives), si on les méprise.* » Il ajoute : « *Le partage du pouvoir dans l'entreprise... est l'une des conditions du redressement de l'économie.* »

Marchais ne tient pas un autre langage en faisant référence explicitement à la politique des fronts populaires de 1936 et 1945 : « *Décider de nouveaux droits pour les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories, ce n'est pas seulement — même si c'est primordial — une exigence de justice et de dignité, c'est aussi dans les conditions d'aujourd'hui, un impératif pour une efficacité économique supérieure.* »

Les directions syndicales ont suivi la même voie. La CFDT se reconnaît volontiers dans un projet dont elle est largement l'inspiratrice. Elle n'avait pas hésité à balancer par dessus bord le droit de veto, même suspensif, sur les licenciements qui figurait dans sa plate-forme de 1977. Elle regretta que rien ne soit fait pour les PME en matière de droit syndical, alors qu'elle en fait la « vitrine » des nouvelles solidarités. Sa critique restera verbale, car l'essentiel pour elle est d'aider le patronat à s'inscrire positivement dans le changement, même s'il faut demander pour cela des sacrifices aux

travailleurs : « *L'obligation de négocier n'a pas pour objet premier l'acquisition d'avantages pécuniaires au sein de l'entreprise mais la réalisation d'une pesée des travailleurs dans la détermination patronale de leurs conditions de travail et de vie* (dossier CFDT remis au ministère du Travail le 10/7/81). » Comme le gouvernement, la CFDT recherche le consensus social : « *La contrepartie de l'accord, c'est le travail des salariés* (dossier CFDT cité). »

« *Abolir la monarchie patronale* » est le titre d'un article paru dans la Vie ouvrière n° 1960. Quelques revendications fort justes y sont rappelées comme la suppression des règlements intérieurs, l'élection des délégués du personnel dans les entreprises de moins de onze salariés, la levée de l'obligation de discréction dans le CE. Gérard Gaumé, secrétaire confédéral, pense malgré tout que les projets vont dans le bon sens même s'il y a « *un net décalage avec les intentions* ». Dans « *le Monde* » du 8/5/82 il précise le sens de son accord de fond : « *Tout ce qui favorise l'expression des salariés nous semble de nature à améliorer les conditions de travail mais aussi à faciliter le progrès technique et économique de l'entreprise.* »

Quant à FO, elle a en partie satisfaction puisque de la concertation passera uniquement par les syndicats et non par les conseils d'atelier qui « *ne peuvent conduire qu'à la confusion générale* » (communiqué du 8/10/81). Comme E. Maire et le CNPF, Bergeron est absolument opposé au droit d'expression politique dans les entreprises, qui ferait le jeu du PC. Pour le moment il peut s'estimer satisfait.

Bien que nous sachions clairement où veut en venir le gouvernement avec ses « droits nouveaux », nous ne négligeons aucune avancée sur ce terrain, si minime soit-elle, que ce soit les crédits d'heures pour les délégués, l'affirmation du droit d'expression des travailleurs, la réintégration des délégués... Nous savons que les travailleurs s'en saisiront, et nous les premiers, comme autant d'armes supplémentaires contre le patronat. Non seulement nous nous saisirons de ces petites mesures-là, mais nous nous battrons vigoureusement pour en élargir l'utilisation et surtout pour en arracher d'autres beaucoup plus ambitieuses. Non pour une meilleure efficacité économique du capitalisme, mais pour la satisfaction des revendications des travailleurs et pour en finir avec le pouvoir du capital. Nous n'aurons de cesse de proposer aux

militants syndicalistes, organisés ou non, au PS, au PC, de mener ce combat avec nous.

Une majorité ouvrière qui voudrait réellement donner des moyens supplémentaires aux travailleurs commencerait par élargir les droits existants :

- Suppression de tous les « seuils » d'effectifs pour l'application des droits sociaux (anciens et nouveaux).
- Aucune restriction d'âge, d'ancienneté, de nationalité pour être éligible.
- Abrogation de toutes les mesures législatives et réglementaires restrictives du droit de grève. Il faut affirmer que toutes les formes de grèves sont licites y compris avec occupation des locaux (au lieu de se vanter comme l'a fait Defferre d'avoir fait expulser les grévistes). Il faut interdire le lock-out.
- Contre l'arbitraire patronal : plus de règlement intérieur.
- Bien sûr, les travailleurs veulent avoir leur mot à dire sur l'économie aussi, mais pas pour s'auto-exploiter. Il faut commencer par légaliser le droit de veto des délégués ouvriers sur les licenciements, le droit d'arrêt immédiat des machines dangereuses.
- Le patronat se déclare le parti des entreprises. De quel droit les salariés qui créent la richesse n'auraient-ils pas à débattre de la politique dans les entreprises ? Aucun argument ne justifie d'interdire les droits d'expression politique dans l'entreprise.
- Les travailleurs n'ont rien à craindre, au contraire, d'assemblées d'atelier réunies sur le temps de travail, en dehors de la hiérarchie et ne se confondant pas avec les assemblées syndicales. Là, ils pourront contester les choix patronaux, discuter de leurs revendications et des moyens de les faire aboutir.
- Contre le « secret professionnel » des CE et comité d'hygiène, c'est la diffusion totale de toute l'information qu'il faut promouvoir, c'est le contrôle total et public des livres de comptes qu'il faut mettre en avant. Nous sortons du « droit » pour déboucher sur la lutte.

Jamais les patrons n'accepteront tout cela, certes. Mais accepter ce que les patrons veulent nous amène tout droit à la gestion de l'austérité et à la pérennité de ce système d'exploitation. Ce n'est pas cela que les travailleurs ont voulu le 10 mai. Oui, la lutte sera inévitable et frontale avec la bourgeoisie. Ce que les travailleurs attendent de leurs directions, c'est d'organiser ce combat. ce n'est pas le chemin qu'elles prennent. Nous ne nous déroberons pas à ces tâches.

1936 : les délégués du personnel

1945 : les comités d'entreprise

1968 : reconnaissance de la section syndicale d'entreprise

1982 : quels nouveaux droits pour les travailleurs ?

Quatre projets de loi qui protègent le pouvoir patronal

QUATRE projets de loi vont bouleverser la rédaction d'un tiers du Code du travail. Mais que vont-ils changer concrètement pour les salariés et les militants ouvriers ? L'ouverture du débat parlementaire sur les droits nouveaux des travailleurs apporte déjà des indications : au-delà d'une nécessaire opposition systématique, la droite a du mal à concentrer ses attaques sur des cibles précises. Le RPR Philippe Seguin le reconnaît d'ailleurs avec un certain culot : « *Nous serons partagés parfois entre le souhait de souscrire à certaines des mesures que vous suggérez et la volonté de ne pas adhérer au contexte dans lequel elles peuvent s'insérer.* »

Le commentateur du *Monde*, après un examen attentif des projets

de loi, ne comprend pas que la droite parvienne à s'émouvoir : « *Le gouvernement a renoncé au droit de veto (sur les licenciements), ainsi qu'au droit d'arrêter les machines en cas de danger pour la sécurité des salariés... La plupart des principales innovations, qui donnent notamment le droit d'expression aux salariés et créent obligation de négocier, restent fondées, si l'on y regarde de plus près, sur l'expérimentation, et laissent entière la liberté de négociation des partenaires sociaux.* »

Si l'on a la curiosité d'y « regarder de plus près », on s'aperçoit vite que pour les nouveaux droits des travailleurs, comme pour les 35 heures et les salaires, le gouvernement s'est imposé un garde-fou : ce que veut bien tolérer son partenaire privilégié, le patronat.

Premier projet de loi Les libertés des travailleurs dans l'entreprise

- Le règlement intérieur est maintenu.
- Les sanctions sont précédées d'un entretien mais une mesure provisoire de mise à pied peut prendre effet immédiatement.
- Les prud'hommes peuvent se prononcer sur les sanctions sauf en cas de licenciement.
- Pas de politique dans l'entreprise.
- Le droit à la parole sur les conditions de travail est soumis à deux conditions :
 - être dans une entreprise d'au moins 20 salariés ;
 - que l'employeur en accepte les modalités... en attendant un décret sur l'expression des travailleurs en 1985.

Ce projet de loi aborde trois sujets : le règlement intérieur et les notes de service ; le droit disciplinaire patronal et les droits de défense des salariés ; l'expression des salariés dans l'entreprise. Le ministre Auroux en avait tracé le fil conducteur dès septembre 1981 : « *S'il n'est pas question de remettre en cause dans le secteur privé l'unité de direction et de décision dans l'entreprise, il convient d'instituer des mécanismes qui rendent possible l'expression de toutes les énergies et capacités.* »

1) LE MAINTIEN DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES NOTES DE SERVICE ;

Le règlement intérieur est vraiment une survivance du droit féodal : un patron décide unilatéralement des obligations de ses salariés dans son entreprise. Même en droit bourgeois, les rapports sociaux dans l'entreprise devraient être définis par la loi ou des conventions négociées.

Le nouveau texte entend bien sûr limiter cet arbitraire patronal : « *Il (le règlement intérieur) ne peut apporter aux droits et libertés des personnes des restrictions.* » On aurait pu en rester là. Mais non ! Le texte poursuit : « *... Des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.* » Si on lit bien, le patron

peut invoquer « la nature de la tâche » pour restreindre « droits et libertés des personnes » !

2) LA MISE A PIED TOUJOURS OFFICIELLE ET IMMEDIATEMENT.

Le nouveau texte veut amortir le droit patronal de sanction : le salarié sanctionné devra être préalablement convoqué par l'employeur pour un entretien, et il pourra s'y faire assister. Les griefs retenus devront lui être notifiés par écrit. Les patrons devront respecter cette procédure pour tout licenciement disciplinaire, quelle que soit la taille de l'entreprise et l'ancienneté du salarié. C'est bien la moindre des choses ! Et pourtant, une mesure de mise à pied peut toujours s'appliquer immédiatement.

3) LES PRUD'HOMMES PEUVENT ANNULER LES SANCTIONS DISPROPORTIONNEES, MAIS PAS LES LICENCIEMENTS DISCIPLINAIRES.

Le tribunal des prud'hommes ne pouvait jusqu'à maintenant juger que la réalité de la faute du salarié, sans pouvoir se prononcer sur « l'adéquation » de la sanction. Le projet de loi prévoit « *qu'il peut annuler les sanctions manifestement disproportionnées par rapport à la faute commise.* » Apprécions le « *manifestement* », que la majorité parlementaire avait refusé lors des votes en commission. Mais voyons surtout la suite : « *Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables en cas de licenciement.* »

Est donc toujours refusée l'annulation des licenciements disciplinaires injustifiés. Comme par le passé, le patron paiera éventuellement une indemnité en cas de licenciement « *sans cause réelle et sérieuse* », mais il sera débarrassé du récalcitrant. Ah, le pouvoir de l'argent !

4) PAS DE POLITIQUE DANS L'ENTREPRISE !

Une « grande idée » introduisait le rapport Auroux : « *Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans l'entreprise.* » Citoyens, oui, mais apolitiques. Malgré une demande du PC, le droit d'expression des salariés doit se limiter « *au contenu et à l'organisation de leur travail* ». Et Auroux l'a justifié au cours du débat parlementaire : « *La politique dans*

l'entreprise, dans le secteur privé, n'est pas à l'ordre du jour. »

5) LE DROIT A LA PAROLE DANS L'ENTREPRISE : UN DECRET EN... 1985 !

« *C'est la parole et la confiance rendue aux travailleurs* », s'est écrié Auroux devant le Parlement. Or, c'est fin 1985 que, par décret en conseil d'Etat, seront précisées les modalités d'exercice de ce droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail.

Dans la phase expérimentale actuelle, ce droit d'expression est prévu dans les entreprises d'au moins 200 salariés et pourvu que l'employeur accepte d'en négocier les conditions. Tremblez patrons ! Aucune sanction pénale n'est prévue pour le patron qui refuserait de conclure la négociation sur ce sujet.

Ce projet de loi améliore bien quelque peu le droit de défense du salarié sanctionné. Il évoque une possibilité d'expression des travailleurs sur leurs conditions de travail. Mais il conserve intact au patron son pouvoir discrétionnaire de sanction et protège sa liberté de licencier. C'est ce que le rapport Auroux appelait « *le rétablissement et l'élargissement des droits des salariés* », « *le droit à l'exercice des libertés publiques dans l'entreprise* » !

Deuxième projet de loi Le développement des institutions représentatives des travailleurs.

- Réintégration des salariés et délégués abusivement licenciés.
- Libre circulation des délégués.
- Un délégué syndical central à partir de 2 000 salariés.
- Légère amélioration des crédits d'heures.
- Les étrangers ne parlant pas français sont éligibles.
- Une définition des syndicats toujours corporatiste et apolitique.
- Des activités syndicales toujours bloquées sur les lieux et pendant le temps de travail.
- Pas de droit de veto des délégués sur les licenciements économiques et disciplinaires.

Le texte de ce projet de loi s'attache aux droits syndicaux, aux délégués du personnel et aux comités d'établissement, d'entreprise et de groupe.

1) UNE DEFINITION DU DROIT SYNDICAL TOUJOURS CORPORATISTE, APOLITIQUE, DISCRIMINATOIRE ET LIMITATIVE.

Le gouvernement avait l'occasion de revoir complètement des textes qui paralySENT l'activité syndicale dans les grandes et surtout les petites entreprises. Le projet de loi conserve en l'état l'article L 411.1 du Code du travail qui définit dans les mêmes termes syndicats de patrons et syndicats ouvriers. Les patrons s'appuient sur cette définition corporatiste pour s'opposer à l'expression politique des syndicats.

Le nouveau texte ne touche pas à tous les anciens articles sur la discrimination syndicale, le droit de grève, le calcul des effectifs, les locaux syndicaux, la collecte des cotisations, les réunions de syndiqués. Ainsi les syndiqués ne peuvent toujours pas se réunir dans les locaux et pendant le temps de travail. Il en est de même pour la diffusion des tracts et la collecte des cotisations. Les locaux syndicaux, obligatoires dans les seules entreprises de plus de 200 salariés, ne sont pas ouverts pendant le temps de travail, ni pour une assemblée de syndiqués, ni à l'ensemble du personnel, ni aux responsables syndicaux extérieurs.

Les travailleurs temporaires ou sous contrat à durée déterminée ne comptent pas partiellement pour l'effectif des élections professionnelles. Les travailleurs étrangers ne peuvent accéder à des responsabilités de direction des syndicats qu'après cinq ans de présence en France.

Les parents peuvent s'opposer à la syndicalisation d'un jeune de 16 à 18 ans. Enfin, la défense du « *libre exercice de l'industrie et du travail* » permet toutes les manœuvres patronales et même les procès en dommages et

intérêts contre les grévistes et leurs organisations syndicales.

2) LEGERE AUGMENTATION DU NOMBRE DES DELEGUES ET DES CREDITS D'HEURES, AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACTIVITE ET DE LA PROTECTION DES ELUS OUVRIERS, MAIS TOUJOURS RIEN POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIES.

Sur ce fond de textes largement antisyndicaux, le projet de loi apporte quelques minces avantages pour les syndicats et les élus.

Le nombre des délégués syndicaux est légèrement augmenté par la création :

- d'un délégué syndical supplémentaire pour les syndicats influents dans les collèges ouvriers et cadres des entreprises de 500 salariés et plus ;
- d'un délégué syndical central dans les entreprises de 2 000 et plus avec au moins deux établissements de cinquante ;
- d'une tranche supplémentaire à 500 salariés (2 délégués).

Le crédit d'heures de délégué syndical central est de 20 heures par mois. Pour les autres délégués syndicaux, il est porté à 10 heures pour les entreprises de 50 à 150 salariés (actuellement 150 à 300) ; à 20 heures pour celles de plus de 500 salariés (actuellement, 15 heures au-dessus de 200).

Le nombre de délégués aux comités d'entreprise sera légèrement augmenté et une enveloppe d'heures en supplément sera décidée par décret.

Désormais, il n'est plus nécessaire de s'exprimer en français. Les candidats délégués et les salariés mandatés pour l'organisation d'élections professionnelles sont protégés pendant trois mois.

Les délégués (DP, CE, CHSCT) et salariés « protégés » ne peuvent être licenciés sans autorisation de l'inspection du travail. Si l'autorisation de l'inspecteur du travail vient à être cassée par le ministre ou un tribunal administratif, les délégués licenciés



sont réintégrables de droit dans leur emploi s'ils le désirent. Mais l'employeur peut toujours mettre provisoirement à pied un délégué pour « faute grave » !

Enfin, l'employeur doit informer le personnel par voie d'affichage tous les ans pour les élections de délégués du personnel et tous les deux ans pour celles au comité d'entreprise.

Ces points constituent de timides avancées. Mais les travailleurs des entreprises de moins de 11 salariés restent toujours sans moyens légaux de s'organiser et d'élire des délégués. L'idée d'une représentation inter-petites entreprises avancée dans le rapport Auroux a été abandonnée.

3) DES C.E. MIEUX INFORMES MAIS SANS POUVOIRS CONTRE LES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES.

Le CE est obligatoirement consulté sur tout ce qui concerne les effectifs, la structure des emplois, l'évolution de la technologie et des conditions de travail, la durée et l'aménagement du temps de travail, l'évolution des salaires prévue par la convention collective.

L'employeur doit affecter au CE, doté désormais de la personnalité civile, des locaux et 0,2 % de la masse salariale. Mais il ne fournit plus le personnel du CE, rémunéré sur le budget alloué. Les stages économiques obligatoires dans les entreprises de moins de 100 salariés sont également financés sur ce budget alloué.

Le CE peut se faire assister d'experts payés par l'employeur pour l'examen des comptes annuels des établissements, des entreprises et du groupe. Une commission économique est créée dans les entreprises d'au moins 1 000 salariés pour l'étude de l'évolution des technologies et de leur répercussions sur les conditions de travail.

Enfin, des comités de groupe sont constitués au niveau des grosses so-

cietés et de toutes leurs filiales françaises.

Les délégués aux CE pourront certainement recueillir beaucoup d'informations — de bonnes et de moins sûres — sur les entreprises. Une bonne information est fort utile à un syndicalisme combatif. Mais outre que les délégués au CE sont juridiquement tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion, ils n'ont strictement aucun pouvoir, ni suspensif ni de veto, sur les mauvaises conditions de travail et surtout sur les licenciements économiques. Il est prévu un « droit d'alerte » dans le cadre d'un futur projet de loi !

Troisième projet de loi : les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Le CHSCT, obligatoire dans les entreprises (même commerciales) d'au moins 50 salariés.
- Possibilité d'appel à un expert pour l'étude de risques graves.
- Les membres sont « protégés ».
- Rien pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Un crédit d'heures codifié et fort limité.
- Un devoir de discrétion.
- Aucun pouvoir d'arrêter un travail dangereux, d'imposer des mesures de prévention et de protection.

La grande innovation du projet de loi est la fusion des anciens CHS et CACT (commission pour l'amélioration des conditions de travail, obligatoire actuellement dans les entreprises de plus de 300 salariés) pour créer les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Les CHSCT ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, à l'amélioration des conditions de travail. Ils deviennent obligatoires dans les entreprises de 50 salariés et plus, même commerciales.

Le nouveau texte prévoit au moins une réunion annuelle pour entendre un rapport de l'employeur sur le bilan et les propositions d'action de prévention des risques et d'amélio-

ration des conditions de travail. Les membres du CHSCT sont tenus à une obligation de discrétion sur les informations fournies par l'employeur. Face à des risques graves, le CHSCT peut faire appel à un expert payé par l'employeur.

Les CHSCT peuvent surveiller, prévenir, proposer, dans le cadre d'un crédit d'heures maintenant codifié et dérisoire (5 heures par trimestre pour moins de 100 salariés ; 10 heures de 100 à 499 ; 15 heures de 500 à 1 499 ; 20 heures à partir de 1 500 salariés). Mais ils n'ont toujours pas le pouvoir d'imposer une mesure de prévention et de protection indispensable, ni de faire arrêter un travail dangereux. Il semblerait d'ailleurs que le groupe parlementaire socialiste cherche un amendement sur ce sujet !

Enfin, rien n'est prévu pour les quatre millions de travailleurs des entreprises de moins de 50 salariés !

Quatrième projet de loi : la négociation collective et le règlement des conflits collectifs de travail

- La commission supérieure des conventions collectives devient commission nationale de la négociation.
- Extension et élargissement plus systématique des conventions collectives par le ministre du Travail.
- Meilleure diffusion des conventions aux délégués et aux salariés.
- L'inspecteur du travail peut faire appliquer toutes les conventions collectives, étendues ou non.
- Obligation de négocier périodiquement au niveau des branches et des entreprises de plus de 50 salariés.
- Les accords d'entreprise peuvent déroger aux dispositions législatives ou conventionnelles sauf opposition d'une organisation majoritaire.

Ce gouvernement a horreur de contraindre les patrons. Tout comme la direction de la CFDT, il veut nous persuader qu'il suffit de prévoir partout de bon réseaux de négociations pour que les meilleurs compromis soient trouvés. Tisser cette toile de



négociations, c'est l'objet de ce projet de loi.

1) L'ARDENTE OBLIGATION DE NEGOCIER.

La commission supérieure des conventions collectives est baptisée, pour les besoins de la cause, commission nationale de la négociation collective. Elle doit suivre le développement des négociations et des conventions collectives ; elle établira régulièrement un état de l'évolution des salaires effectifs.

La grande nouveauté, présentée comme une audace peu commune, c'est « *l'institution d'une obligation de négocier* ». Au niveau des branches, les « partenaires » liés par une convention ou des accords professionnels doivent se rencontrer au moins une fois l'an pour discuter des salaires et une fois tous les cinq ans pour parler des classifications.

Au niveau de toute entreprise d'au moins 50 salariés, l'employeur devra tenir au moins une négociation annuelle portant sur les salaires, les effectifs et l'organisation du temps de travail. Le ministère du Travail pourra étendre plus facilement les diverses conventions collectives aux non-signataires et aux branches voisines.

Les inspecteurs du travail pourront désormais faire appliquer l'ensemble des conventions collectives, « étendues » ou « non étendues ». Une meilleure diffusion des conventions collectives doit être assurée par les employeurs auprès des délégués du CE, des DP ou à défaut du personnel.

Les instances et procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage vont être revitalisées. Enfin, une curieuse improvisation juridique : des accords ou conventions peuvent déroger à des dispositions législatives ou réglementaires, en particulier sur les salaires, pourvu qu'une organisation majoritaire (par rapport au nombre d'inscrits !) ne s'y oppose. C'est la porte ouverte à toutes les formules de « gestion de la masse salariale » souhaitée par les patrons et certains syndicats aux ordres.

2) CETTE OBLIGATION DE NEGOCIER N'IMPLIQUE PAS L'OBLIGATION DE CONCLURE.

Le gouvernement aurait pu profiter d'un tel texte pour unifier la condition des travailleurs divisés par d'innombrables conventions et accords disparates, mal connus et incontrôlables.

Pourquoi les éléments essentiels d'un même statut ne pourraient-ils pas se retrouver obligatoirement dans un nombre limité de conventions

bien connues et élargies à l'ensemble des activités ? Une telle démarche supposerait que le gouvernement veuille contraindre les patrons à assurer aux travailleurs une amélioration sensible de leur situation dans les principaux domaines : salaires, horaires, classification, formation, conditions de travail, possibilités d'organisation et d'expression. Il a préféré en rester à une législation du « *minimum vital national* » et abandonner les travailleurs aux aléas de négociations sans garanties.

Le rapport Auroux en convenait froidement : « *Cette obligation de négocier n'implique pas l'obligation de conclure.* » Naïveté ou cynisme, le projet de loi se conclut sur ces termes : « *A défaut d'accord au terme de la négociation, il sera établi un procès verbal de désaccord, consignant les dernières propositions des parties.* »

« *Je souhaite enfin que tous les travailleurs ressentent rapidement dans leur vie quotidienne le changement profond impliqué par ces réformes.* »

L'examen systématique des quatre projets de loi sur lesquels débouche le rapport Auroux ne laisse aucun doute : en matière de droits des travailleurs dans l'entreprise, comme sur les salaires, comme sur les horaires, le changement est difficilement « sensible ». Et ce n'est pas par manque d'imagination que le gouvernement accouche d'un projet « *timoré* » et « *naïf* », selon les adjectifs utilisés par Gérard Lyon-Caen dans *Libération*.

Lors des premiers débats au Parlement, Mme Toutain (PS) expliquait : « *Fallait-il tout, tout de suite ? Le réalisme nous a conduit à répondre non.* » Et Auroux renchérissait : « *Nous ne souhaitons pas aller plus loin... l'entreprise est un lieu de travail avant d'être un lieu de débat, un lieu où la règle n'est pas le conflit mais le contrat.* »

Ces quatre projets de loi, respectueux du Code du travail établi, sont significatifs de la politique gouvernementale de conciliation avec les patrons. Par-delà quelques aménagements positifs qu'il conviendra d'utiliser au mieux, les « droits nouveaux » des travailleurs s'inclinent devant le sacro-saint pouvoir économique et disciplinaire du patron dans l'entreprise.

Certes, un Code du travail ne peut pas, face aux employeurs, remplacer l'organisation collective, la combativité et le rapport de forces. Mais les travailleurs étaient en droit d'exiger du PS et du PC qu'ils ne laissent pas aux mains des patrons des textes qui légalisent leur arbitraire.

Réédition d'un livre de Karl KAUTSKY

« Le Bolchevisme dans l'impasse »

QUADRIGE/PRESSES UNIVERSITAIRES DE
FRANCE, REEDITION DE 1982, AVEC UNE IN-
TRODUCTION DE HENRI WEBER

PIERRE FRANK

ON vient de rééditer le livre de Kautsky, *le Bolchevisme dans l'impasse*, qui n'entre pas, à notre avis, dans une catégorie d'ouvrages méritant d'être ainsi soumis à l'attention des jeunes générations. C'est un produit du Kautsky d'après 1914, du Kautsky décrédit qui n'avait plus d'autorité parmi les révolutionnaires et peu d'audience chez les réformistes de la social-démocratie, lesquels montraient de moins en moins d'intérêt à ce qui ressemblait à de la théorie. Nous aurions beaucoup mieux préféré la reproduction d'œuvres du Kautsky des bonnes années, comme *les Origines du christianisme* qui n'a rien perdu avec l'âge.(1)

Le Bolchevisme dans l'impasse date de 1931. La révolution d'Octobre avait eu lieu quatorze années auparavant. D'immenses événements s'étaient produits et d'autres battaient leur plein, la guerre civile et étrangère, la NEP, la crise du Parti bolchevik, l'élimination de l'opposition de gauche, celle en cours de l'opposition de droite, le premier plan quinquennal, la collectivisation à outrance des campagnes... Dans une pseudo-analyse d'éléments triés et présentés arbitrairement parmi tous ces événements, Kautsky témoigne qu'il n'avait en rien modifié de ce qu'il s'était montré dès le premier jour de la révolution d'Octobre 1917 : un antibolchevik enragé, stimulé par une passion anticomuniste sans limite, voyant dans cette révolution un affront au marxisme identifié à sa personne, celle d'un vieillard dont la sénilité ne lui permet que de tourner en rond autour de quelques pensées toujours les mêmes.

Passons sur ses propos où il qualifie l'Union soviétique de « capitalisme d'Etat » et la bureaucratie de classe, définitions pour lesquelles il peut probablement réclamer des droits d'auteur à beaucoup de gens. Par contre, relevons qu'en 1931, alors qu'on pouvait adresser de multiples critiques au régime de Staline, il fallait être d'une cécité totale pour écrire, comme Kautsky le faisait, que « *le sort qui attend le PCUS est... de croupir dans une Russie croupissante* (p. 119) ». Une Russie croupissante qui s'engageait dans un développement économique surprenant en dépit de sa direction bureaucratique !

Que ! Que penser aussi de quelqu'un qui, vivant en Allemagne au moment même où le nazisme entamait une ascension dangereuse, au moment où il fallait appeler au front unique ouvrier contre le danger, écrivait dans son livre que « *Mussolini n'est que le singe de Lénine* », « *le fascisme n'est que le pendant du bolchevisme* (p. 112) » ? Dans ces mots le « bolcho-fascisme » de Kautsky fait écho au « social-fascisme » des staliniens. Utilisant des termes relevant du vocabulaire marxiste, de ce vocabulaire qu'il avait employé avec bonheur pendant des dizaines d'années, Kautsky était désormais incapable de sortir du schéma réformiste et parlementaire dans lequel il avait sombré, et qui était devenu l'alpha et l'omega de sa pensée. Pour lui, Octobre était une simple aberration de l'histoire et de l'esprit, la Russie ne retrouverait la voie de l'histoire que par une démocratie à la mode des pays capitalistes avancés. Et ce, répétons-le, pendant que la très parlementaire République de Weimar s'effilochait chaque jour davantage, de la social-démocratie à Hindenburg, avant que d'être enterrée par Hitler !

Nous n'aurions pas cru nécessaire d'écrire plus que quelques mots sur un livre où on ne trouve pas le moindre soupçon des potentialités de la planification soviétique s'il n'avait été présenté, dans sa réédition actuelle, par une introduction d'Henri Weber. Introduction dont de nombreuses pages sont remarquables, mais dont il est difficile de saisir un sens précis et clair pour l'ensemble. Il nous paraît tout d'abord qu'Henri Weber a été frappé par les prédictions de Kautsky sur le despotisme qui serait la conséquence de la révolution. Mais les dénonciations du « terrorisme », de la « barbarie », etc. étaient le lot quotidien depuis des années et n'avaient pas attendu le régime instauré par Staline, aussi les déclarations de Kautsky n'avaient rien d'original, même si elles étaient enveloppées d'affirmations prétendues marxistes. En outre, la répression n'est qu'un des aspects, pas nécessairement le plus important, pour juger un régime. C'est pourquoi, à juste titre, Weber va plus loin dans ses appréciations. Dénonçant les « noirs pronostics » de Kautsky sur l'avenir du régime, il con-

damne comme il convient « *l'analyse kautskyenne... à bien des égards superficielle* (p. XV) » « *malgré ses subtilités et ses prétentions théoriques* » et déclare que « *le schéma linéaire de Kautsky relève d'un marxisme mécanique* (p. XVII) ». Toute la partie de l'introduction dans laquelle il résume le mode de penser de Kautsky et en fait une critique sérieuse est excellente.

Mais, parallèlement à cela, cette introduction présente certaines lacunes. Ainsi il pense que le schéma de Kautsky hérite de Plekhanov, d'une révolution russe en deux étapes, l'une démocratique bourgeoisie, l'autre prolétarienne et socialiste, distantes l'une de l'autre dans le temps a été pris par lui chez Marx : « *Kautsky pense avec Marx*, écrit Weber, mais avec moins d'excuses car, écrivant à l'âge de l'impérialisme, que les nations avancées montrent aux nations arriérées l'image de leur propre avenir (p. XVI). »

Marx a effectivement écrit cette phrase mais dans un contexte où il exposait que, pour étudier les lois du capitalisme, il le faisait sur le cas du pays capitaliste le plus avancé de l'époque. Il faut d'autant plus éviter d'appliquer mécaniquement cette phrase que Marx, s'il n'a pas employé l'expression « développement combiné » qui, à notre connaissance, l'a été pour la première fois par Trotsky, n'était pas ignorant du phénomène qu'elle recouvre. C'est précisément au sujet de la Russie que Marx a montré que l'histoire des pays arriérés ne consiste pas à retracer identiquement le chemin déjà parcouru par les pays avancés, mais qu'elle emprunte et adapte à leurs besoins des progrès qui y ont été effectués, y compris en faisant dans certaines circonstances des bonds historiques. Dans une lettre à N. Mikhailovski, directeur de la revue russe *Otechestvennie Zapiski*, de novembre 1877, Marx dit entre autre : « *La question si la Russie doit commencer par détruire... la commune rurale, pour passer au régime capitaliste ou si, au contraire, elle peut, sans éprouver les tortures de ce régime, s'en approprier tous les fruits en développant ses propres données historiques... Je partageais ses dernières vues sur cette question... Si la Russie continue à marcher dans le sentier suivi depuis 1861, elle perdra la plus belle*

chance que l'histoire ait jamais offerte à un peuple... »

Dans des projets de lettre à Vera Zassoulitch, de mars 1881, où il prenait toujours parti pour les populistes de l'époque contre les premiers marxistes russes qui avaient l'inéluctabilité du régime capitaliste pour leur pays, il disait également : « *C'est justement grâce à la contemporanéité de la production capitaliste qu'elle [la Russie] s'en peut approprier les acquis positifs et sans passer par ses péripéties... affreuses... Si les amateurs russes du système capitaliste niaient la possibilité théorique d'une telle évolution, je leur poserais la question : pour exploiter les machines, les bâtiments à vapeur, les chemins de fer, etc. La Russie a-t-elle été forcée, à l'instar de l'Occident, de passer par une longue période d'incubation de l'industrie mécanique ?... »*

La pensée de Marx, on le voit, n'était pas mécanique comme celle de Plekhanov et de Kautsky (2).

C'est par incompréhension de cette marche « irrégulière, complexe, combinée » de l'histoire, pour employer les termes de Trotsky dans *l'Histoire de la Révolution russe* que les mencheviks, Kautsky et bien d'autres se figèrent sur la conception de la révolution par étapes et passèrent à côté des événements.

Dans son introduction, Henri Weber ne relève pas — ce qui est regrettable — le titre même du livre de Kautsky car, dans ce titre se trouve exprimée la pensée que développe l'auteur tout au long des pages de l'ouvrage, à savoir que le stalinisme déjà victorieux en 1931 n'est pas autre chose que le bolchevisme qui avait vaincu en 1917. Pour Kautsky, comme pour tant de gens qui n'avaient pas sa connaissance livresque de Marx, entre bolchevisme et stalinisme, il n'y a pas différence mais identité. La contre-révolution bureaucratique et la révolution prolétarienne sont reliées entre elles par un signe d'égalité. Qu'aurait écrit le Kautsky de jadis d'un historien qui identifierait le régime de Bonaparte à celui des Jacobins même si, dans plus d'un cas, on retrouvait les mêmes hommes à deux moments différents et opposés des événements de la révolution française ?

Enfin, il nous semble que la faiblesse politique la plus importante de l'introduction de Weber se trouve dans le fait qu'il limite ses critiques justes à Kautsky, et qu'il passe à côté des positions défendues dans la II^e Internationale par Otto Bauer(3), les austromarxistes et une partie des mencheviks russes. Weber écrit que la théorie kautskyste, ce marxisme de la II^e internationale, « *célèbre à bien des égards sa résurrection au sein du mouvement ouvrier européen sous la forme des théories eurocommunistes ou socialistes de gauche.* (p. VII) ». Je pense que c'est plutôt Otto Bauer que Kautsky qu'on retrouve dans les courants mentionnés plus haut par Weber. Otto Bauer a certes partagé au début de la révolution d'Octobre la pensée de Kautsky que la révolution en Russie ne pouvait pas, ne devait pas aller au-delà d'une révolution bourgeoise.

Mais il a évolué par la suite et, sur certaines questions, il fut engagé dans des polémiques avec Kautsky. A la différence de ce dernier, Otto Bauer dirigeait un parti de masse dans lequel les sympathies pour l'Union soviétique étaient fortes et ne pouvait s'en tenir à une position totalement négative. A partir de la NEP et, plus tard, lors du premier plan quinquennal, ses divergences avec Kautsky s'approfondirent. Weber mentionne le fait. Il écrit : « *Les austromarxistes... défendront la thèse de la pluralité des voies de passage au socialisme... Otto Bauer, F. Adler, Dan, Abramovitch... renvoient Kautsky et les bolcheviks dos à dos comme incarnation symétrique des mêmes outrances... Il y a multiplicité des voies de passage au socialisme : le modèle bolchevik est adapté aux pays arriérés soumis à un régime autoritaire. Le modèle démocratique, supérieur au précédent à tous égards dans la mesure où il permet de faire l'économie de la guerre civile puis de la dictature du parti unique, est adapté aux pays capitalistes avancés d'Europe occidentale qui ont mis bas l'autocratie depuis longtemps* (p. XVIII)... *Le dissident allemand Rudolf Bahro vient d'explorer récemment une thématique à bien des égards voisine, en proposant une théorie "des voies non capitalistes à l'industrialisation" et à l'Etat national* (p. XIX). »

Il n'aurait pas été inutile de retracer toute la courbe de la pensée d'Otto Bauer et d'une partie des mencheviks qui rejoignait celle de Staline sur le « socialisme dans un seul pays ». Après l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne, Otto Bauer, arguant que l'Union soviétique était un bastion contre le fascisme, identifia ce pays à son gouvernement et défendit la politique de Staline, y compris les « procès de Moscou » (4). Quant aux mencheviks, une partie d'entre les survivants (Dan) capitulèrent devant Staline au cours de la guerre.

Effectivement c'est bien plus certains aspects de la pensée d'Otto Bauer que celle de Kautsky qu'on retrouve par exemple chez les eurocommunistes ou chez Bahro. Après le développement de l'Union soviétique comme deuxième puissance dans le monde, après tant de révolutions coloniales, il paraîtrait débile d'affirmer avec Kautsky que les pays sous-développés doivent suivre le chemin suivi au cours des siècles passés par les pays économiquement avancés. Mais cette « résurrection » a entraîné avec elle quelques vices de la pensée d'Otto Bauer. Les eurocommunistes d'une part, Bahro d'autre part, pensent que ce qui s'est produit en Union soviétique était *inévitable*, à cela près que Staline y a parfois dépassé la mesure ; que, pour de tels pays, un régime fort, non démocratique, est de mise, et aussi que les peuples de ces pays doivent se frayer leur voie au socialisme à travers les tourments de l'histoire, en marchant pour ainsi dire pieds nus. Ce qui n'était pas le point de vue de Trotsky qui, sans nier que les conditions objectives opposeraient de grands obstacles à un épanouissement de la démocratie, n'avait jamais cessé de montrer la nécessité de

donner à celle-ci une place grandissante, sauf en cas de guerre civile, dans la société délivrée du capitalisme. A propos de ces pays au régime bureaucratique, remarquons que si Bahro parle en termes confus d'une révolution pour y introduire la démocratie, les eurocommunistes qui ont dans le passé avalé les crimes du Kremlin ne disent aujourd'hui rien sur le moyen d'y instaurer la démocratie. La formule hypocrite « pas d'ingérence intérieure » sert à les rendre silencieux.

Maintenant, s'il est vrai que les voies au socialisme seront dans un certain sens spécifiques à chaque pays, la division d'Otto Bauer, des eurocommunistes et de Bahro entre voies parlementaires et voies révolutionnaires n'est pas correcte. Cette idée que, dans les pays capitalistes avancés, parce que les ancêtres ont assuré, etc., etc. (air connu), il suffira de la voie aisée du parlementarisme, que celle-ci permettra de faire le trajet au socialisme en wagon-lit, est une erreur qui a jadis coûté très cher à Otto Bauer(5), une illusion qui risque d'ajouter aux déboires présents des eurocommunistes. Heureusement on peut penser que les travailleurs d'Europe occidentale sous les effets de la crise qui se développe retrouveront au travers de leurs expériences les solutions révolutionnaires qui leur permettront de renverser le capitalisme et de commencer à construire le socialisme.

Mars 1982

(1) Dirigeant de la social-démocratie allemande, Kautsky avait été le théoricien reconnu des partis de la II^e Internationale.

(2) Voir des citations plus étendues de ces textes dans mon article « la révolution permanente » (« Quatrième Internationale », n° 4, avril-juin 1981). La lettre de 1877 à la revue russe fut publiée peu après la mort de Marx : Kautsky, dont on disait qu'il connaissait par cœur presque tout Marx, ne l'ignorait pas. Les lettres à Vera Zassoulitch et, par elle, à Plekhanov et Axelrod — furent oubliées par ces destinataires, un oubli politiquement significatif. Elles furent retrouvées par Riazanov en 1923 et publiées par lui en 1925. Kautsky, qui suivait les travaux scientifiques de Riazanov, ne pouvait pas ne pas les connaître, mais il était alors incapable de remonter la pente.

(3) Otto Bauer était le leader de la puissante social-démocratie autrichienne. On a appelé « austromarxisme » ce courant du mouvement ouvrier.

(4) Voir Raymund Löw, « Otto Bauer and die russische Revolution » et Peter Kuleman, « Am Beispiel des Austromarxismus ».

(5) La social-démocratie autrichienne fut écrasée par le Chancelier Dollfuss en 1934. L'Anschluss hitlérien suivit en 1935.

L'après-10 mai

du mouvement gai

JEAN BOYER

UN an après le 10 mai, le mouvement homosexuel est encore occupé à se redéfinir. Après une longue phase infantile et gauchiste, il s'était développé depuis 1979 sur un socle de campagnes démocratiques, principalement celle pour l'abrogation de l'article 331-3 du Code pénal qui, interdisant d'être homosexuel avant 18 ans, introduisait une discrimination légale par rapport aux hétérosexuels (majorité sexuelle à 15 ans). Ce socle, qui avait durant deux ans cimenté le Comité d'urgence anti-répression homosexuelle (CUARH), s'est effrité, puis a éclaté avec le vote par l'Assemblée nationale, le 20 décembre dernier, d'une loi abrogeant cette loi antihomo.

Quelles nouvelles perspectives après cette victoire ? Que faire contre l'homophobie policière après que Defferre ait publié deux circulaires rappelant ses troupes à l'ordre (*« Les contrôles exercés dans le cadre de la loi pénale ne doivent présenter aucun caractère discriminatoire à l'encontre des homosexuels, notamment dans leurs lieux de rencontre privilégiés. »*) ? *Comment s'opposer à Guy Thomas, P-DG de FR3, lorsqu'il refuse les petites annonces homos à la télé ? Autant de questions, parmi mille, qui obligent à redéfinir une stratégie, et des axes de mobilisation.*

De nombreux acquis

Les groupes homos ne partent pas de rien. Ils ont à leur actif des mobilisations importantes, comme celle du 4 avril 1981 (12 000 personnes dans la rue) ; ils ont combiné la construction de groupes spécifiques (car les opprimés doivent compter avant tout sur eux-mêmes), une interpellation offensive du mouvement ouvrier (22 organisations nationales soutenaient

la marche du 4 avril, avec des messages de la CGT, CFDT, PS ...) des campagnes démocratiques. Le mouvement homo en France a jusqu'ici maintenu cahin-caha sa mixité (au moins dans les initiatives, car des groupes de lesbiennes peuvent être nécessaires au même titre que n'importe quelle réunion non-mixte de femmes) ; il a eu une démarche d'ensemble unitaire, dans une optique pragmatique, où l'on construit un mouvement sur des axes de campagne les plus larges possible, et non pas sur un programme idéologique.

La plupart des groupes homos ont également compris l'importance d'une coordination nationale permanente, centre nerveux des campagnes nationales, ce rôle étant jusqu'ici rempli par le CUARH.

C'est parce que ces bases générales sont admises par la plupart des groupes que le CUARH a pu se développer en 1979-1981, dans une période où pourtant la plupart des « mouvements sociaux » étaient en crise. Et c'est pour cela qu'il a pu survivre au changement politique du 10 mai, ce qui n'est pas si mal : l'édifice était suffisamment solide pour ne pas voler en éclat, alors que s'imposait une transformation complète des campagnes et activités.

Ce qui est fondamental dans les trois dernières années du mouvement, c'est la compréhension de plus en plus partagée de la nécessaire construction d'un mouvement social, massif, à partir des campagnes. Face à ceux et celles qui s'enfermaient durant l'essentiel des années 1970 dans une marginalité, au nom de la subversion de l'ordre hétérosexuel et de la radicalité homo, le CUARH a été créé dans l'optique d'un mouvement social, pour trouver les thèmes et formes d'action permettant de sensibiliser la masse des homosexuels, et de rechercher des alliances auprès du

mouvement ouvrier et démocratique. Contre la répression, les discriminations, le racisme antihomo, il était possible de rassembler largement, de trouver la force collective qui permet aux homos d'exister, de s'assumer personnellement, de transformer en un fait de société ce qui était une question privée, secrète et honteuse.

Cette stratégie a prouvé son efficacité. Ses détracteurs d'autan la combattaient encore en y voyant une intégration/récupération. Certes, le danger existe : la société de consommation est prête à lancer un réseau de boîtes et saunas qui organiseraient le monde homosexuel. Mais, outre que l'insécurité des lieux de rencontre publics (ou leur absence) est mille fois pire, la répression l'emporte aujourd'hui encore largement sur la permissivité. De plus, ce n'est ni dans des débats intellectuels ni dans des comportements différents ou des lieux alternatifs que se trouve « la solution » au problème de l'intégration : c'est dans la situation politique qui s'ouvre, et la remise en cause de tous les rapports sociaux qu'elle ne peut qu'entraîner, à l'image de Mai 1968 ou d'Octobre 1917. Pour que le mouvement homosexuel puisse aborder ces échéances sans être noyé sous la vague, il faut qu'il soit sorti avant des petits cénacles intellectuels ou des groupes avant-gardistes pour occuper toute sa place dans le champ social.

Cela implique une stratégie d'alliances, qui amène bien sûr à privilégier le mouvement ouvrier et le mouvement femmes : toutes les échéances montrent que ce sont là les partenaires privilégiés des groupes homos, même s'il y a souvent un peu de tôle froissée.

Mais les tendances « radicales » n'ont pas disparues totalement. Elles se portent même bien dans le mouvement lesbien. Globalement, le nombre de groupes de lesbiennes se développe (et les femmes sont aussi nombreuses dans les groupes mixtes).

Plusieurs centaines de femmes participent aux rencontres d'été, des milliers de lesbiennes étaient dans la rue le 4 avril 1981. Mais cela se fait dans une grande extériorité par rapport à la scène politique. Les thèmes des ateliers de la rencontre d'été de l'Euzière l'an dernier, deux mois après le 10 mai, illustrent cette situation : psychanalyse, photo, poterie, théâtre-mime, karaté, rencontre avec les lesbiennes radicales... Certes, l'été il faut savoir être en vacances, mais n'était-il pas possible de mieux utiliser la plus grande rencontre annuelle

de lesbiennes pour discuter des perspectives du mouvement dans la nouvelle situation politique ?

Le début d'une reorientation

La transition vers-l'après 10 mai a été facilitée par le fait que plusieurs axes ont pu être dégagés après un débat à l'Université d'été homosexuelle de Marseille, puis à une coordination nationale du CUARH à Lyon en septembre 1981. Il s'agissait de poursuivre les contacts auprès de divers ministères pour être reconnus comme interlocuteurs valables par les pouvoirs publics (cette démarche d'interpellation pour demander au gouvernement de tenir les promesses faites étant évidemment positive) ; d'engager des actions contre le fichage des homos par la police, pratique qui reste courante dans de nombreuses villes ; de maintenir la pression pour faire abroger la loi antihomos ; de lancer des actions pour l'accès du mouvement homo à la télévision (tribunes libres, droit de réponse...)

L'impact de ces activités de caractère national était évidemment moindre que la campagne de 1980-81 pour l'abrogation de l'article 331-2. Mais l'accord se réalisa sur l'importance des initiatives locales permettant d'ancrer plus profondément les groupes gais dans le milieu homosexuel : l'impulsion de lieux associatifs, centres de rencontre et d'action, était une dimension à développer tout particulièrement. Il en résulte un rôle accru des activités locales et une certaine relativisation de la dimension campagnes nationales. Ainsi s'amorce une recomposition assez profonde des formes d'existence du mouvement gai.

Les soubassements de ce début de réorientation de l'automne 1981 étaient les suivants : les groupes existant étaient minoritaires (moins d'un millier de gai(e)s en tout, organisés dans une trentaine de villes), souvent mal perçus (car trop politistes, intellectuels ou « radicaux/cales »). Or, la situation politique nouvelle allait entraîner une « sortie du placard » de plus en plus massive, une aspiration à vivre enfin les libertés promises par la gauche. Il fallait donc trouver des formes d'organisation nouvelles répondant à ces aspirations, et préparer une transformation profonde des groupes (et, au-delà, du CUARH) allant vers une transcroissance. Mais d'un autre côté il fallait bien partir de ce qui

existait, et donc des groupes tels qu'ils sont, et du CUARH, d'autant plus que les axes antérieurs d'intervention, lutte contre la répression, campagnes droits et libertés, ne disparaissaient pas miraculeusement avec l'élection de Mitterrand. Il fallait donc combiner campagnes nationales et ancrage local, lutte défensive contre la répression et revendications en positif, interpellation du gouvernement et prise en charge de leur situation par les homos eux-mêmes.

On comprend qu'il y ait eu des réticences, des difficultés pour admettre ce type de démarche, bien plus complexe que les campagnes antirépression antérieures. Certains disaient « créons nos espaces de liberté », d'autres ne voyaient que la poursuite des axes antérieures (contre le fichage...). Beaucoup attendaient que, quelques entrevues ministérielles aidant, le changement vienne tout naturellement de l'action gouvernementale. Mais l'essentiel des divergences furent portées par les groupes de lesbiennes : lors de la rencontre annuelle de l'été dernier, il ne fut pas un seul instant question d'actions de type politique, d'insertion dans les changements sociaux en cours, mais de thèmes idéologiques, théoriques ou ludiques qui plaçaient l'essentiel du mouvement lesbien à côté des possibilités politiques ouvertes par le 10 mai, si ce n'est dos tourné. Les femmes des groupes gais mixtes étaient souvent écartelées entre cette orientation « radicale », leur volonté de poursuivre un travail lié au CUARH et dont le bilan était positif (5 000 lesbiennes dans la rue le 4 avril 1981), et les appels d'offre du MLF-déposé qui, ici comme ailleurs, voulait marquer son hégémonie sur le Mouvement des femmes.

Les perspectives proposées par la LCR

Dès septembre 1981, la LCR expliquait, dans une plaquette (*Quelles perspectives pour les luttes homosexuelles ?*) que la réponse devait être recherchée dans trois directions : le maintien de campagnes démocratiques, le problème de l'audiovisuel étant le plus propice ; l'existence d'une presse homo renforcée, en particulier en développant le mensuel du CUARH, *Homophonies* ; enfin le développement de lieux associatifs.

L'audiovisuel tout d'abord : on sait comment la télévision giscardienne a traité les homos (4 minutes d'in-

formation télévisées, plus une émission en 1975 et une en 1979 sur l'homosexualité masculine), et on connaît l'importance des médias pour façonner la conscience et les mentalités des gens. Comme une loi sur l'audiovisuel était en préparation, il ne fallait pas être grand clerc pour saisir l'importance du débat qui allait se dérouler autour de la question. Les gai(e)s pouvaient s'inscrire d'autant mieux dans ce processus qu'il ne s'est pas passé un mois sans qu'ils n'aient de nouveaux griefs à faire valoir contre les chaînes de télé nationales : il y a eu le film-reportage, *les Trottoirs de Manille* (auquel un droit de réponse s'imposait), les « affaires » de ballets bleus, les appels à la haine dans *Paris-Match* ou *Minute* qui auraient pu se traduire par des actions en justice, ou des mobilisations), le silence opaque de la télé sur l'abrogation de la loi antihomo (un flash à 23 heures,

au dernier bulletin, et rien d'autre), le refus des petites annonces homos à FR3 par Guy Thomas, etc. Enfin, le débat parlementaire à l'occasion duquel les gais auraient pu exiger d'être représentés parmi les « forces sociales » au Conseil national de la communication, aux côtés des syndicats, des organisations démocratiques, etc., pour exercer un minimum de contrôle sur un outil qui reste décidément très homophobe.

Pas un mois ne s'est écoulé sans que se présente une occasion de nourrir une campagne en direction de l'audiovisuel à partir de l'actualité. Les revendications étaient simples : tribunes libres, contrôle sur les programmes (dans le sens d'un droit de réponse), aide à la création et à la programmation d'émissions gaies. Mais si le CUARH, la presse (*Masques*, *Gai-Pied*) ont fait diverses actions dans ce sens, il n'y a pas encore

eu véritablement de campagne, parce que la conviction n'en était pas encore partagée par tout le monde.

Le retard pris en ce domaine a des conséquences nombreuses : le CUARH, qui n'a pas su vraiment organiser cette campagne, n'a pas été perçu comme l'instrument efficace dont les homos avaient besoin dans l'après-10 mai. Certes, il n'était pas remis véritablement en cause mais son crédit commençait à s'effriter. L'absentéisme aux réunions grandissait, cette situation se révélant propice aux scissions, crises individuelles, etc. Les répercussions se sont fait aussi sentir sur la presse du CUARH.

S'agissant de la presse, le panorama est le suivant : *Gai-Pied*, mensuel quasi-exclusivement masculin, à l'audience de masse (50 000 lecteurs ?) grâce à ses petites annonces qui couvrent jusqu'à 50 % de la surface du journal !. Sa démarche est engagée,



mais très anti-CUARH pour diverses mauvaises raisons. *Masques* glisse de plus en plus vers un type de revue culturelle, de qualité, mais quelque peu élitiste. Aucune revue lesbienne. *Homophonies* enfin, mensuel du CUARH, lu par quelques milliers de personnes, diffusé par des groupes en vente militante.

Il y avait donc place pour une presse militante, centrée sur le mouvement. *Homophonies* renouvelé pouvait l'occuper. En effet si des homos veulent changer leur mode de vie (s'assumer publiquement...) sans rejoindre des groupes encore petits et peu en prise sur le milieu, une presse « engagée » pouvait être le moyen d'intéresser et d'organiser, de manière lâche il est vrai, cette couche de personnes. Il faut, pour cela, un journal qui s'inscrive dans des campagnes, reflète la vie des groupes, les actions politiques et militantes.

Mais cette transcroisance d'*Homophonies* est à peine amorcée : elle a été freinée par des questions d'orientation (on sait qu'un journal militant ne se vend que s'il est porteur de campagnes et d'une vie intense des groupes qui s'y expriment), ou de forces militantes (une scission sur Paris a réduit l'équipe de rédaction).

Les lieux associatifs enfin se sont développés dans quelques villes : Marseille, Rouen, Dijon. Et des projets sont en cours de réalisation ailleurs. Ils doivent jouer un peu la fonction qui était celle des bourses du travail au début du siècle pour le mouvement ouvrier, ou des maisons des femmes qui ont existé dans quelques villes : des lieux où l'on va pour s'informer, agir, rencontrer des gens avec qui discuter, de centres de services juridiques, d'une vie culturelle... Ces lieux doivent devenir un pôle de références pour les milieux homos dans une ville. Cette forme d'organisation souple est la seule qui permette la cohabitation (et peut-être la collaboration) des démarches individuelles forcément très diverses, la seule qui donne aux homos les lieux de vie et d'existence dont la société actuelle les prive (une course de vitesse est d'ailleurs engagée sur ce plan avec le secteur des boîtes commerciales, qui sont candidates pour organiser les homos dans une forme de société de consommation concurrente de l'organisation associative et militante).

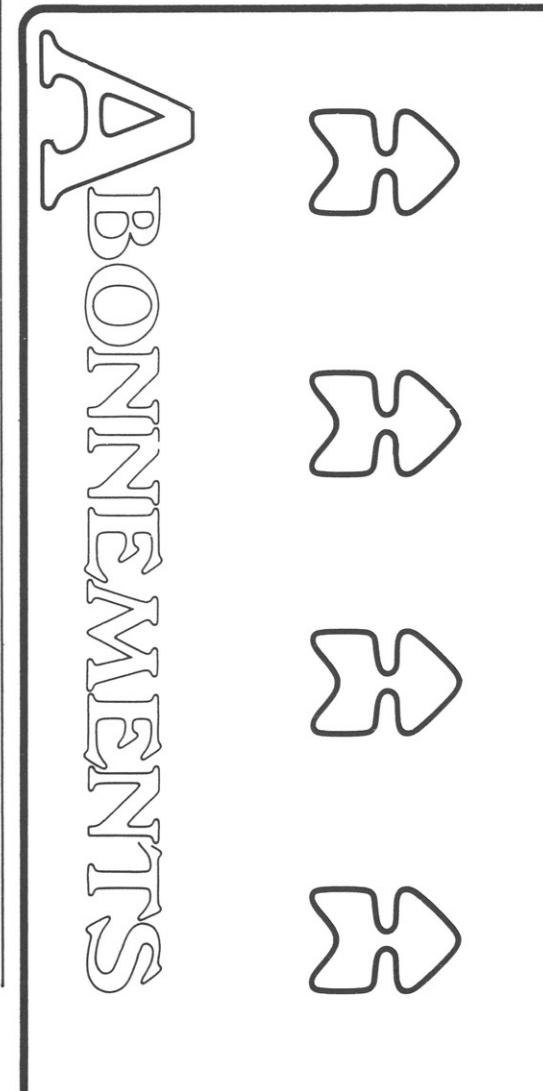
A Marseille, Rouen, Dijon, le bilan est positif. Certes, il y a toujours le danger de se transformer en « marchands de bière », sans aucune dimension militante, ou bien celui de se faire virer par le propriétaire (ce qui

risque d'arriver à Rouen et a bien failli se produire aussi à Dijon). Il y a aussi le danger que ne s'instaure dans les faits une non-mixité au profit des hommes, la minorité de lesbiennes finissant par déserter un lieu d'où elles se sentent exclues (mais à Marseille c'est l'inverse qui se produit). Il est enfin à craindre que ne se mette en place un nouveau ghetto, qui enferme les homos au lieu de les tourner vers la société. Mais chacun de ces écueils est inévitable, et ne doit pas faire oublier l'intérêt majeur de tels lieux : proposer une forme d'organisation souple qui permet d'intéresser à la lutte contre l'oppression/répression des homos qui ne se reconnaissent pas dans les bases idéologiques des GLH (Groupes de libération homosexuel nés dans l'après-1968, marqués par le gauchisme), ni dans les engagements pris par le CUARH, alors qu'ils sont prêts à participer à des initiatives qui combinent politique et quotidien, vie associative (et vie tout court), sortie du placard et actions militantes.

La marche nationale du 19 juin et la perspective d'états généraux.

Sur chacun des problèmes, vie associative, campagnes « droits et libertés démocratiques » et presse, les choses ont donc un peu avancé depuis l'automne, mais pas suffisamment pour permettre une « refondation » du mouvement homosexuel sur des bases autres que la lutte antérieure sur l'abrogation de l'article 331-2 du Code pénal. Et c'est parce que la situation reste intermédiaire que les groupes, et le mouvement dans son ensemble, sont dans une situation de semi-crise.

Comme toujours dans des situations complexes de ce type, on voit se développer des tensions centrifuges : scission à Paris (ou à partir du CUARH-Paris un groupe a fondé la « RHIF », Rencontres des homosexualités d'Ile-de-France, pendant que la majorité se transformait en « COPARH », Comité parisien anti-répression homosexuelle) ; effritement du fonctionnement national du CUARH et repli des groupes sur eux-mêmes ; stratégies individuelles pour « se placer » en jouant des coudes vers la manne des subventions gouvernementales ; et surtout peut-être,



recul dans la mixité du mouvement (même si ici ou là des tendances contraires existent) : isolationnisme croissant de beaucoup de groupes de lesbiennes, et mise en retrait des femmes dans plusieurs groupes mixtes.

Le tableau d'ensemble n'est pas trop sombre, mais il s'est nettement terni en un an, ce qui contraste avec un « come out » (la « sortie du placard ») qui, lui, se développe assez massivement : la contradiction entre ces deux phénomènes montre bien qu'il y a un problème, qui ne pourra être surmonté qu'en s'engageant plus avant dans les nouvelles direcoms qui se dessinent.

En plus de l'effort lent et patient, mais décisif à terme, d'implantation des groupes, journaux, lieux, dans la vie locale, les prochaines échéances nationales doivent permettre d'avancer vers une solution.

Le CUARH a pris l'initiative d'appeler à une marche nationale d'affirmation gaie, le 19 juin, idée qui a été soutenue et reprise par d'autres composantes du mouvement. La dernière semaine du mois de juin est en effet la semaine internationale de lutte des gais, l'équivalent du 1^{er} Mai des travailleurs ou du 8 Mars des femmes. Il s'agit de commémorer l'anniversaire d'affrontements entre les gais de New-York et la police (4 jours d'émeutes) qui, en 1969, ont marqué la renaissance du mouvement gai dans le monde. Alors que jusqu'ici ce sont surtout des initiatives locales qui avaient été prises en France à cette occasion, cette année le CUARH a décidé qu'il fallait que, pour la première fois depuis le 10 mai, les homos descendent massivement dans la rue. Ce sera donc un peu un test, et une échéance importante qu'il faut soutenir et préparer.

Les motifs de manifestation ne manquent pas : la répression, tout d'abord, est toujours aussi vive. A Dijon, Jacques Helie s'est fait assassiner sur les lieux de drague par deux loubards qui voulaient le rançonner. A Strasbourg, on sait comment l'évêque a refusé d'accueillir le congrès de l'International Gay Association quand il a appris le sens du mot « gay ». A Rouen, « les Balcons », le lieu associatif ouvert depuis quelques mois, risque d'être fermé suite à une action en justice du propriétaire. A Lyon, malgré deux manifestations d'écho national organisées pour la soutenir, Evelyne risque de se voir retirer la garde de son enfant parce qu'elle est lesbienne. Quatre exemples récents qui illustrent bien les multiples facettes de la répression, contre laquelle il

faut bien manifester. Ensuite il y a le retard ou la mauvaise volonté gouvernementale à tenir ses promesses : malgré le vote à l'Assemblée, la suppression de la loi antihomos n'est toujours pas parue au *Journal officiel*, des subventions promises ici où là n'arrivent pas, la révision du Code pénal laisse intactes bien des armes qui pourront demain être retournées contre les homos, etc. Enfin il faut profiter de cette journée nationale d'affirmation pour exiger des droits nouveaux, et en premier lieu celui de pouvoir s'exprimer dans les médias, de ne plus y être systématiquement ignorés ou traités comme des parias.

Mais l'enjeu de la journée du 19 juin n'est pas seulement de réaliser un rassemblement massif : il est aussi de faire un pas vers une transformation plus profonde du CUARH et du mouvement homo dans son ensemble. L'idée d'états généraux de l'homosexualité est dans l'air depuis près d'un an et il faudrait la voir avancer le 19 juin. Il s'agirait de donner une nouvelle impulsion au développement du mouvement en réalisant une initiative massive, spectaculaire et unitaire, où l'on discuterait des perspectives ; la fonction serait un peu la même que celle qui était assignée aux Assises nationales pour l'emploi des femmes des 24-25 avril derniers, même si la situation des deux mouvements, et donc des deux initiatives, ne peuvent être assimilés.

De tels états généraux pourraient être à la fois l'occasion d'un rassemblement massif pesant dans les rapports de forces face aux pouvoirs publics et aux médias, de débats sur les perspectives du mouvement homo, d'une unité des diverses composantes qui pourrait drainer de nombreuses personnes qui ne se reconnaissent pas dans l'éclatement actuel, d'une affirmation gaie se traduisant par de nouvelles campagnes. Ils peuvent donner une impulsion pour étoffer les groupes actuels et en lancer de nouveaux. Il est donc décisif de les préparer activement à travers la marche du 19 juin.

Cette marche doit permettre d'affirmer la volonté unitaire du CUARH. Elle peut rassembler les multiples composantes du mouvement homosexuel et obtenir le soutien des organisations ouvrières, démocratiques et féministes, sur ses axes revendicatifs principaux : extension des lois antiracistes à l'orientation sexuelle, abrogation immédiate, quels que soient les blocages du Sénat, de la loi antihomos, accès aux médias.

abonnement

Profitez de la campagne d'abonnement d'essai couplé ROUGE-CRITIQUE COMMUNISTE, pour trois mois : 90 FF.

Abonnement séparé pour CRITIQUE COMMUNISTE :
1 an : 100 FF

Abonnement séparé pour ROUGE :
1 an : 230 FF (étranger, 320 FF).

Chèque à l'ordre de PEC, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil.



Nom :

Prénom :

Adresse :





*Renvoyer ce questionnaire à Critique communiste
2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.*

Questionnaire aux lecteurs de Critique communiste

LA nouvelle formule de « Critique communiste » a maintenant neuf mois. Le tirage est passé de 3 000 à 5 000 exemplaires du n° 1 au n° 8, la vente suivant de très près cette ascension. Ce succès est certes dû au système d'abonnements militants couplés avec « Rouge », mais il témoigne aussi de l'intérêt porté par les lecteurs à la revue.

Grâce au questionnaire publié ci-dessous, nous voudrions connaître plus précisément l'opinion des lecteurs, ce qu'ils attendent de la revue, ce qu'ils lui demandent éventuellement. Nous savons que ces demandes sont diverses. Les connaître aiderait le comité de rédaction à enrichir les sommaires, à travailler sur des thèmes auxquels il n'a peut-être pas songé, à mieux équilibrer la composition de chaque numéro.

Plus nombreux seront les lecteurs à répondre à ce questionnaire, et meilleure sera votre revue !

Quelle est ta profession ?

Quels articles ou dossiers t'ont le plus intéressé dans Critique communiste ?

Quels sujets désirerais-tu voir traiter ?

- historiques
- sociaux
- politiques
- économiques
- autres
- quels sujets d'articles suggérerais-tu ?



En moyenne, lis-tu un article, deux, trois, quatre ou plus par numéro ?

Penses-tu que les articles sont trop longs ?

Trop courts ?

Ou que l'équilibre entre articles longs et courts est mauvais ?

Diffuses-tu Critique communiste autour de toi ?

Montres-tu tel ou tel article aux militants syndicaux ou politiques avec qui tu travailles ?

Penses-tu que diffuser la revue autour de toi soit possible ?

VIENT
DE PARAITRE



- Dossier Asie (Chine, Japon)
- Après les Etats généraux sur le travail des femmes, quelles perspectives ?



chaque semaine
dans

Rouge

Face à l'actualité
politique, sociale,
internationale,
culturelle,

Des reportages,
des enquêtes,
des analyses,

Ce que propose
la Ligue
communiste
révolutionnaire.

LCR

IV^e INTERNATIONALE



librairie la brèche

9 rue de Tunis 75011 PARIS - M^o Nation



Critique Communiste

Revue mensuelle de la LCR éditée par la société P-E-C
Rédaction et administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93 100 Montreuil-Sous-Bois,
859 00 80.

Directeur de la publication : Robert March. Imprimerie Rotographie.
ISSN — 0298 — 2068 N° CP: 56 551